CALVIN

Pages Choisies

JORDAN




THE LIBRARY OF CONGRESS
1800

Heath's Modern Language Series

PAGES CHOISIES

DE

CALVIN

RECUEILLIES ET ÉDITÉES

PAR

DANIEL JORDAN
Assistant Professor of the Romance Languages and Literatures
in Columbia University

D. C. HEATH & CO., PUBLISHERS
BOSTON NEW YORK CHICAGO

1 C 4

PRÉFACE

En offrant au public ces quelques pages du grand prosateur, mon but est surtout d'être utile à ceux qui désirent se rendre facilement compte par eux-mêmes du style de Calvin.

Les grandes bibliothèques de New York et des Etats-Unis ne contiennent presque aucune des œuvres françaises de Calvin, et pour donner ici un texte suffisamment authentique, j'ai tâché de faire le meilleur usage des éditions que j'avais à ma disposition. Pour le texte de *l'Institution chrétienne* de 1541, préparé entièrement par le grand écrivain, j'ai pu me servir de l'admirable réimpression de 1911, publiée par M. Abel Lefranc. Dans l'édition des lettres de Calvin, publiée par M. Jules Bonnet en 1854, j'ai choisi de préférence celles copiées de première main, c'est à dire dont la minute originale a été à la disposition de l'éditeur. De l'édition des *Commentaires*, de Meyrueis, je me suis borné à reproduire des préfaces, qui sont bien de la main de Calvin, tandis que l'auteur lui-même avoue que ses *Commentaires* sont des cours recueillis par *certains personnages*, probablement ses élèves. J'ai toujours indiqué les éditions auxquelles ces pages sont empruntées, afin que le lecteur puisse facilement faire le contrôle des textes.

Malgré la date à laquelle vivait Calvin, sa langue est si rapprochée du français moderne que je n'ai pas jugé à propos de faire suivre ces pages d'un glossaire complet. Personne ne lira ce livre, qui ne connaisse déjà le

français moderne: le glossaire ne contient donc guère que les mots qui ont disparu ou qui ont changé de sens depuis le XVIe siècle. Dans la partie de l'introduction se rapportant à la langue de Calvin, le lecteur trouvera quelques indications qui lui permettront de reconnaître les mots qui ne diffèrent des mots français modernes correspondants que par leur orthographe. Enfin j'espère que les quelques notes et explications que j'ai ajoutées au texte contribueront à en rendre la lecture facile.

J'avouerai que ces pages choisies de Calvin n'ont aucunement pour but de présenter les idées de Calvin sur des questions qui relèvent du domaine de la théologie et de la philosophie. Elles suffiront néanmoins, je l'espère, à donner une idée juste de 'homme, qui a été qualifié de grand séducteur, à cause des belles amitiés qu'il a su inspirer par sa droiture, sa simplicité, sa franchise, et la large dose de sympathie humaine qu'il a apportée dans ses relations avec ses corréligionnaires.

D. J.

Université Columbia, septembre 1913.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

VIE DE CALVIN

Jean Calvin naquit à Noyon, en Picardie, en 1509. Son nom était Cauvin, en latin Calvinus, retraduit Calvin en français. Son père Gérard Cauvin cumulait les fonctions de notaire apostolique, procureur fiscal, secrétaire de l'évêché et promoteur du Chapitre de Noyon: il avait trois fils, Charles, Jean et Antoine. Jean, le futur réformateur, destiné à l'Eglise, obtint à l'âge de douze ans le bénéfice de la chapelle de Gésine en la cathédrale de Noyon. Quand il eut dix-huit ans, on lui octroya la cure de Saint-Martin de Martheville, qu'il échangea deux ans plus tard contre celle de Pont-l'Evêque. Ces bénéfices lui donnaient droit à une rétribution qu'il partageait avec ses délégués. Calvin commença ses études au collège des Cappettes, à Noyon; il les continua à Paris, où il se rendit à l'âge de quatorze ans, d'abord au collège de la Marche, puis au collège de Montaigu. C'est pendant son séjour à Paris que la Réforme luthérienne pénétra en France. Son père le fit passer de l'étude de la théologie à celle du droit: les années 1528–1530 le virent donc aux universités d'Orléans et de Bourges. Gérard Cauvin venait de se brouiller avec le clergé de Noyon: frappé de plusieurs blâmes et censures, il fut excommunié en 1528 et mourut en 1531 sans s'être réconcilié avec l'Eglise. Après la mort de Gérard Cauvin, la lutte continua entre les chanoines et le frère de Calvin, Charles, chapelain de la cathédrale de Noyon. Excommunié en 1531, ce dernier est accusé d'hérésie et meurt en 1534, refusant les sacrements à son lit de mort.

Pendant que Calvin étudiait le droit à Orléans, il s'était fait beaucoup d'amis: à Orléans, comme plus tard à Bourges, il laissa un souvenir légendaire de sa puissance de travail: il travailla trop, et compromit sa santé. A la mort de son père, il quitta l'étude du droit pour celle des lettres, et revint à Paris. Déjà initié aux doctrines luthériennes par son cousin Olivetan, Calvin se détache alors de l'Eglise catholique. M. Abel Lefranc nous dit qu'il n'a point connu, et en cela il diffère grandement de Luther, l'incertitude douloureuse et le déchirement poignant qui accompagnent souvent les crises religieuses dans la vie d'un homme. "Son évolution religieuse s'est faite méthodiquement. Il a pesé en juriste le pour et le contre, et il ne se déclare franchement huguenot que le jour où toutes les circonstances réunies l'entraînèrent presque contre son gré." A la fin de 1532 — Calvin avait alors vingt-trois ans — cette évolution était terminée. Il eut l'occasion de rompre avec l'Eglise l'année suivante, en rédigeant pour son ami Nicolas Cop, alors recteur de l'université de Paris, son discours de la Toussaint. Ce discours fut prononcé en présence des professeurs du collège de Navarre, dont l'intolérance était bien connue, et bien qu'il ne fût que simplement audacieux, et non révolutionnaire, il provoqua un immense scandale. Cop poursuivi se réfugia à Bâle. Calvin n'échappa qu'en se sauvant par la fenêtre et en s'aidant des draps de son lit en guise de cordes. Peu de temps après, un séjour tranquille en Saintonge, chez un de ses amis, lui permit de commencer la préparation de son *Institution Chrêtienne*. Après un autre voyage, il se rendit à Noyon où il se démit de ses bénéfices ecclésiastiques et fréquenta assidûment les cercles luthériens. Il rompit ouvertement avec l'Eglise au moment le plus difficile des différends des chanoines avec son frère, en provoquant dans la cathé-

drale de Noyon une manifestation tumultueuse qui amena son arrestation. Libéré, il quitta la ville et se rendit à Paris. Jusque là, les protestants de France avaient été relativement peu inquiétés. François I avait cherché à faire prévaloir la modération. C'est alors qu'eut lieu l'affaire des placards du 17 octobre 1534, dans lesquels les luthériens exaltés attaquaient violemment la célébration de la messe, ainsi que "le pape et toute sa vermine de cardinaux, d'evesques et de prestres, de moynes et autres caphards." Les persécutions commencèrent: Anne Du Bourg et de nombreux martyrs furent envoyés au bûcher. Calvin se réfugia à Strasbourg, puis à Bâle, où, caché sous le nom de Martianus Lucianus et vivant dans une solitude complète, il terminait *l'Institution Chrétienne* en août 1535. L'ouvrage était imprimé en août 1536. Calvin avait alors vingt-sept ans.

Après un court voyage en Italie, Calvin retourna à Bâle, puis à Paris. Il voulut aller s'établir à Strasbourg, mais la guerre l'ayant forcé de faire un détour par le sud et de passer par Genève, Guillaume Farel le décida à rester en cette ville. Là il commença par donner des leçons de théologie, puis fut admis à exercer les fonctions pastorales. Il prit de suite un ascendant marqué sur ses collègues de Genève. Il composa son *Cathéchisme* pour donner à la doctrine protestante une forme précise et accessible à tous, et rédigea des mémoires sur le gouvernement de l'Eglise, qui furent approuvés par le Conseil de la ville. Il entreprit aussi à Genève une réforme générale des mœurs au moyen d'une discipline ecclésiastique sévère. C'est au sujet de cette discipline que s'engagea la lutte entre Calvin, soutenu par les Evangélistes, et le parti des vieux Genevois, résolus à défendre les libertés de la cité contre ceux qu'ils appelaient les étrangers. Dans cette lutte entre le corps politique et le corps pastoral, Calvin avait per-

suadé aux pasteurs de refuser la cène à ceux qu'ils considéraient comme indignes; lui-même, le jour de Pâques 1538, refusa la cène à plusieurs personnes. Le parti libéral, connu plus tard sous le nom de parti des libertins, l'emporta dans la lutte, et Calvin, banni de Genève, se rendit à Bâle, puis à Strasbourg, où il fit un cours de théologie et prêcha au Temple-Neuf.

A Genève, les libéraux commirent faute sur faute. Il y eut une émeute, et quatre chefs libertins ayant été obligés de s'exiler, les Evangélistes reprirent le dessus. Ce ne fut pourtant que sur les instances de Genève, Berne, Bâle, Zurich, et à la prière de Farel, que Calvin consentit à revenir à Genève: il y rentra triomphalement en septembre 1541 et y resta le maître jusqu'à sa mort. Les doctrines protestantes furent enseignées par les ministres, l'instruction des enfants surveillée par eux. Les anciens furent chargés du maintien de la discipline. Un conseil fut formé des ministres et de douze anciens pour veiller sur les mœurs, contrôler les opinions, punir les coupables, prononcer l'excommunication: Le luxe fut prohibé, les fêtes furent règlementées, les lieux de plaisir fermés, les familles soumises à une surveillance minutieuse. Les libertins ayant tenté de ressaisir le pouvoir et d'abattre l'élément français, les ministres demandèrent au Conseil des édits plus sévères contre les blasphèmes et paillardises. Dans la lutte qui s'engagea de nouveau, Calvin se montra inflexible. En mai 1555 les libertins excitèrent une nouvelle émeute qui eut pour résultat de faire adopter les mesures de répression les plus sévères. Les vaincus s'enfuirent, et le triomphe du réformateur fut encore raffermi par de nombreuses admissions de bourgeois étrangers.

Non seulement Calvin faisait ses cours de théologie, mais il prononça encore plus de deux mille sermons à Genève: cette

activité prodigieuse finit par épuiser ses forces. Il prêcha pour la dernière fois le 6 février 1564. Le 27 mai, dans la soirée, il rendit l'esprit, "si paisiblement, dit Théodore de Bèze, que jamais n'ayant râlé, ayant pu parler intelligemment jusqu'à l'article de la mort, en plein sens et jugement, sans avoir jamais remué ni pied ni main, il semblait plutôt endormi que mort. Voilà comment en un même instant, le soleil se coucha et la plus grande lumière qui fût en ce monde pour l'adresse de l'Eglise de Dieu, fut retirée au ciel."

Calvin mourut pauvre. Sa vie avait toujours été extrêmement modeste et simple. Jamais il ne consentit à recevoir la moindre somme sur la vente de ses livres, en abandonnant le profit aux étudiants pauvres. Cet homme si altier et si dur dans la vie publique, connut les attachements du cœur et sut inspirer d'inaltérables amitiés.

La biographie de Calvin ne serait pas complète si l'on passait sous silence la sévérité qu'il montra dans la censure des opinions. Si Calvin était devenu le maître en France comme il le devint à Genève, on peut croire qu'il aurait été persécuteur comme le furent les protestants d'Angleterre. M. Faguet croit cependant que les persécutions religieuses furent sensiblement moins nombreuses à Genève, en proportion de la population, qu'elles ne le furent autrepart. Les pasteurs qui se séparèrent de Calvin en matière de dogme furent déposés. D'autres personnes furent incarcérées, ou censurées publiquement. Jacques Gruet fut décapité pour crime de rébellion et de blasphème; Calvin n'intervint pas directement dans cette dernière condamnation, mais il fit poursuivre Servet et montra le plus grand acharnement contre lui. Calvin avait échangé des lettres fort aigres avec Servet, et lorsque ce dernier s'évada de France où il venait d'être condamné à mort après la publication de son livre latin sur la *Restitu-*

tion du Christianisme, il fut arrêté à Genève où il subit le supplice du feu en 1553. On regrette cette tache dans la vie de Calvin, quoiqu'un bien petit nombre de ses contemporains ait réprouvé cette condamnation. Ceux de ses adversaires qui couvraient alors l'Europe de bûchers n'ont certes pas le droit de la lui reprocher.

INFLUENCE DE CALVIN

Calvin a fait traduire la Bible en français. En 1539, il avait envoyé à l'impression son premier Psautier, contenant douze psaumes traduits par Clément Marot, qu'il avait adaptés à des mélodies strasbourgeoises; en 1562, avait paru le fameux psautier, ou livre de cantiques, traduit depuis en près de vingt langues, qui a eu environ 1400 éditions et qui a le plus fait, après la Bible, pour répandre la doctrine calviniste. C'est Calvin qui a codifié le dogme, la liturgie, la morale nouvelle. C'est lui qui, créant des institutions politiques et sociales en harmonie avec sa doctrine, a fondé à Genève une religion nouvelle et un état nouveau.

L'influence de Calvin se comprend mieux encore lorsqu'on lit son énorme correspondance: l'homme s'y livre tout entier. Il soutient le courage des fidèles et exalte leur foi. Il s'adresse sans se lasser à ses corréligionnaires, à ceux des grandes églises, à ceux des églises infimes, à l'étranger comme en France. Il traite dans ses épîtres toutes les questions: il met en garde les fidèles contre les faux bruits qui courent sur Genève, il recommande un prêcheur, il dénonce un pasteur indigne. Dès qu'un catholique hésite dans sa foi, il lui écrit pour l'encourager et pour le conseiller. Il plaide la cause de la réforme auprès des réformés eux-mêmes, pour mieux les ancrer dans leur foi. Il écrit aux grands, au roi de Navarre,

au roi d'Angleterre, au roi de France. Il écrit aux persécutés, pour les consoler et les affermir: nombreuses sont ses lettres aux malheureux, dont une partie figure dans l'Histoire des Martyrs.

L'activité de Calvin a été si grande, que l'on peut s'étonner que la réforme n'ait pas pris pied plus fortement en France. On sait qu'à l'époque de sa mort, et quelques années plus tard, avant et après la Saint-Barthélémy, il s'en est fallu de peu que les réformés n'eussent gain de cause. Montluc nous dit, en parlant des doctrines nouvelles: "Il n'était fils de bonne mère qui n'en voulût goûter." D'après M. Frank Puaux, le parti protestant eut le tort de prendre les armes. Il croit "qu'il eût mieux fait de se laisser exterminer, en masse, en bénissant ses bourreaux; s'il eût eu ce courage, la France probablement serait protestante, car le catholicisme romain se serait noyé dans le sang de ses victimes, comme Rome païenne périt étouffée dans celui des premiers chrétiens." M. Brunetière, lui, est d'avis que la France n'a pas voulu qu'on la "bridât."

On sait que l'immense tâche administrative, combinée avec les devoirs de prédicateur, imposée à Calvin par ses attaches à Genève, l'a empêché de s'adonner à l'étude des lettres, malgré le secret désir qu'il en avait en 1538 et dont il nous fait part dans la préface aux Commentaires sur les Psaumes. C'est pendant son exil de Genève qu'il prépare son chef d'œuvre, *l'Institution* française de 1541. S'il avait été libre à cette date de se consacrer aux lettres, aurait-il doté la France d'une Bible française, d'un autre chef d'œuvre égal à la traduction de Luther en Allemagne ou à la version dite du roi Jacques en Angleterre? Calvin a fait faire ce travail à d'autres et a sans doute regretté de ne pouvoir l'entreprendre lui-même. Ces traductions allemande et anglaise,

supérieures peut-être par la forme à la Bible hébraïque et grecque, ont eu une énorme influence sur les pays de langue allemande et anglaise. Si Calvin avait eu le temps nécessaire à ce travail, qui sait l'influence qu'il aurait eue en France? L'Eglise catholique a exclu du culte la langue vulgaire et ne s'est jamais résolue à accepter officiellement la Bible parmi les livres d'édification. "Cette interdiction de vulgariser en France, dit M. Ferdinand Brunot à qui cette question n'a pas échappé, ce qui est devenu ailleurs le livre par excellence a eu de graves conséquences, non seulement pour le développement de notre idiome, mais pour le développement des idées morales et religieuses de la nation même." Calvin eût pu mener une telle traduction à bonne fin, car si sa langue n'a pas la noblesse classique de la langue de Bossuet, si elle est contemporaine de celle des débuts de Rabelais et séparée par cent cinquante ans de celle de l'évêque de Meaux, elle est aussi plus variée et plus vivante, et elle a la saveur du terroir.

La plus grande partie des ouvrages de Calvin, surtout ce qui est exégèse et théologie, ne sera jamais lu que par un public très restreint. Mais en face du concert d'éloges de ceux qui sont le mieux à même de se prononcer, on ne pourra jamais lui enlever la gloire d'avoir écrit mieux qu'aucun homme de France de son temps.

ORTHOGRAPHE DE CALVIN

L'orthographe est loin d'être fixée au seizième siècle: elle est même compliquée, ce qui est parfois la conséquence des nombreux essais faits alors pour simplifier et unifier l'orthographe.

Si les variations que l'on observe dans ces pages sont dues

quelquefois aux différents imprimeurs chargés par Calvin de l'impression de ses ouvrages, on pourra néanmoins voir dans le même ouvrage, parfois dans la même page, un mot écrit de deux manières différentes: *yci* et *icy*, *a* et *ha*, *ayt* et *ait*, *seu* et *sceu*, *etc.*, ce qui indique que l'on vivait à une époque de transformation.

L'orthographe de Calvin, qui est du reste celle des meilleurs imprimeurs du seizième siècle, ne déroutera pas longtemps celui qui n'y est pas habitué. Inutile de commenter les mots suivants: *aprendre*, *apeller*, *abbattre*, *doner*, *parolle*, *procedder*, (*ils*) *vienent*, (*il*) *trouverra; povre*, *vilein*, *attaindre*, *malitieusement; ung* et *loing* pour *un* et *loin; tousjours*, *toutesfois*, *etc.*

A la place de la lettre *s* du pluriel on trouve souvent le *z*, *ilz*, *noz*, *quelz*, *lesquelz*, bien qu'il ait perdu depuis longtemps sa valeur de *ts*, comme on peut s'en rendre compte par l'orthographe des mots *estatz*, *gibbetz*, *rapportz*, *secretz*. On trouve aussi *z* dans *feuz*, *gracieuz*, *etc.*

Il semble en être de la lettre *y* comme du *z; y* est souvent considéré comme un ornement, au commencement, à la fin d'un mot, ou dans un groupe de voyelles: *yci*, *yvoire; luy*, *j'ay*, *boys*, *foy*, *moy*, *roy*, *vray*, *puny; haye* (haïe), *ayder*, *hayne*, *joüyr*, *etc.*

Ou a parfois le son de *o* fermé, comme dans *proufiter*, tandis que l'on hésite entre les prononciations *ou* ou *o* dans certains mots, comme *povoir*, *rigoreux*, *tormenter*.

Quelques grammairiens prétendaient entendre le son *i* après *a* ou *e* dans *couraige*, *imaige*, *gaigner*, *reigle;* d'autres écrivaient *image*, *etc.*

La Renaissance avait conservé ou rétabli certaines lettres parce qu'elles existaient dans les mots latins correspondants: dans la plupart des cas, ces lettres ont disparu plus tard.

C'est d'abord *s* dans *aoust*, *chascun*, (*nous*) *donasmes*, *descrier*, *escumer*, *estoille*, *estre*, *monstrer*, *etc.* C'est aussi *b* et *p*, *c*, *d*, *l*, *ph*, etc.: *debvoir*, *delibvrer* (ici le *b* et le *v* font double emploi), *soubs* ou *soubz*, *achepter*, *etc.;* on trouve cependant *conter* à côté de *compter*, *donter* et *dompter*, *etc.; auctorité*, *delict*, (*vous*) *dictes*, *sainct*, *traicter; advantage*, *adjouster; adoulcir*, *ceulx*, (*il*) *fault*, *hault*, *oultre* (ici *l* et *u* font double emploi, et triple emploi avec *x* dans le pluriel *oyseaulx*); *phantasie*, *prophaner*, *etc.*

Notons aussi, parmi les mots écrits différemment dans ce texte, *receu* (reçu), *conceu*, *leceon*, *seurement*, *scavoir*, *je scay*, *sceu* (on croyait que *savoir* venait du latin *scire*); *veoir*, *veu; eschole* (école); *prins* (pris), *comprins; besongner*, *eslongner*, *congnoistre*, *etc.*

Dans la conjugaison des verbes, il arrive fréquemment de trouver les formes *requier*, *tien*, *dy*, *etc.*, sans *s*, à côté des formes *requiers*, etc., avec *s*, à la première personne du singulier du présent de l'indicatif ou du passé défini.

A l'imparfait, l'emploi est général de la forme *j'estoye*, *je vouloye*, etc.

Au subjonctif, on trouve *peinde* (peigne), *voulsist* (voulût), etc.

Enfin *a-il* (pour *a-t-il*) est fréquent chez Calvin.

JUGEMENTS SUR LE STYLE DE CALVIN

Donnons-lui donc, puisqu'il le veut tant, cette gloire d'avoir aussi bien écrit qu'homme de son siècle: mettons-le même, si l'on veut, au-dessus de Luther: car encore que Luther eût quelque chose de plus original et de plus vif, Calvin inférieur par le génie semblait l'avoir emporté par l'étude. Luther triomphait de vive voix: mais la plume de Calvin était plus correcte, surtout en latin; et son style qui était plus triste,

était aussi plus suivi et plus châtié. (Bossuet, *Hist. des Variations*, liv. IX, § 81.)

L'occasion est bonne, semble-t-il, pour protester contre l'erreur trop répandue qui représente, depuis le jugement de Bossuet, le style de Calvin comme essentiellement "triste". Il suffit d'évoquer le *Traité des Reliques*, l'*Excuse à M. de Falais*, l'*Excuse à Messieurs les Nicodémites*, les divers traités *contre les Libertins*, les *Commentaires sur les Epîtres de Saint Paul*, les sermons sur l'*Harmonie évangélique* ou sur *la Passion*, nombre de ses préfaces et lettres françaises et d'une manière générale les œuvres de polémique ou de circonstance, conçues et composées en français. On jugera en les lisant, combien dans les écrits qui ne sont pas traduits du latin et qui offrent un caractère moins dogmatique, moins oratoire, Calvin sait renoncer à la hauteur et à la gravité de la phrase latine. On admirera cette aisance familière, ces rappels constants à la réalité concrète, ces comparaisons pleines de relief, ces images empruntées au monde extérieur et à l'ambiance quotidienne, ces apologues malicieux, goguenards même, qui communiquent aux pages citées plus haut tant de mouvement et de vie. (Abel Lefranc, *Introd. à l'Institution, texte de* 1541, pp. 34* & 35.*)

Le premier traité de théologie écrit en français est l'*Institution chrétienne* de Jean Calvin. Ce livre, qui fait époque dans l'histoire de notre littérature, est un des chefs d'œuvre de la prose française au seizième siècle.

L'*Institution chrétienne* de Calvin le place au rang de nos plus grands écrivains; le style de cet ouvrage, énergique, sobre et précis, son éloquence grave et contenue en font un des premiers monuments durables de la prose française.

Les mêmes qualités se retrouvent dans les sermons et les homélies de Calvin, dans ses avertissements, ses exhortations, et ses livres. (Darmesteter & Hatzfeld, *Le Seizième Siècle en Fr.*, pp. 2 & 3.)

Le style de Calvin est à l'image de son esprit, offrant les mêmes qualités et les mêmes lacunes. Nul prosateur français, jusqu'à lui, n'a si peu raconté, n'a autant raisonné. Toute pensée, tout sentiment, toute observation chez Calvin se tourne en raisonnement. Cette forme de son esprit déterminera la forme de son style: il sera net, sobre, précis, bien conduit, bien enchaîné; animé au besoin, quand la véhémence de la passion excite l'écrivain; mais, pour ainsi dire, *à froid*. (Petit de Julleville, *Hist. de la Langue et de la Litt. fr.*, III, p. 344.)

Grâce à la situation prise par Calvin, grâce aussi à sa valeur propre, l'*Institution*, écrite dans une langue si voisine de notre langue scientifique qu'elle semble avancer de cent ans sur la plupart des ouvrages contemporains, eut un immense retentissement, et il est hors de doute que la nécessité de répondre à Calvin et aux autres protestants dans un idiome qui fût, comme le leur, compris de tous, contribua puissamment à faire accepter le français, même des théologiens catholiques. (Ferdinand Brunot, *Hist. de la litt. fr. des orig. à* 1900, II, p. 15.)

Le style de Calvin est un des plus grands styles du seizième siècle: simple, correct, élégant, clair, ingénieux, animé, varié de formes et de tons, il a commencé à fixer la langue française pour la prose, comme celui de Clément Marot l'avait fait pour les vers. Ce style est moins savant, moins travaillé, moins ouvragé pour ainsi dire que le style de Rabelais; mais il est plus prompt, plus souple et plus habile à exprimer toutes les nuances de la pensée et du sentiment; il est moins naïf, moins agréable et moins riche que celui d'Amyot, mais il est plus incisif, plus imposant et plus grammatical; il est moins capricieux, moins coloré et moins attachant que celui de Montaigne, mais il est plus concis, plus grave et plus français, si l'on peut reprocher à l'auteur des *Essais* d'écrire quelquefois *à la gasconne.* (Paul Lacroix, *Œuvres Françoises de J. Calvin,* Avertissement de l'éditeur.)

Calvin fut un très grand écrivain. Je dirais même que ce fut le plus grand écrivain du XVIe siècle si j'estimais plus que je ne fais le *style* proprement dit. Le style est une chose et la parole en est une autre. L'art d'écrire et l'art de parler sont deux arts. Si j'étais convaincu plus que je ne suis de ce que je dis là, je déclarerais que le style de Calvin est le plus grand style du XVIe siècle, parce que c'est celui qui en sa sévérité, en sa tenue, en sa rigueur, en son aspect correct et châtié, s'éloigne le plus du style parlé. Mais j'ai une faiblesse pour les écrivains qui ont quelque chose en écrivant des libertés et des grâces spontanées de la parole, et Montaigne, et plus encore Rabelais, me séduiront toujours d'un charme victorieux. Encore est-il qu'il me faut bien reconnaître que le style de Calvin est de tous les styles du XVIe siècle celui qui a le plus de *style.* (Emile Faguet, *Seizième Siècle, Etudes litt.*, p. 188.)

. . . On ferait ensuite observer qu'en 1541, Rabelais n'ayant encore donné que les deux premiers livres de son *Pantagruel*, l'*Institution chrétienne*, par sa date, est donc le premier de nos livres que l'on puisse appeler classique. Elle l'est également, et bien plus que le roman de Rabelais, ou son poème, — par la sévérité de la composition, par la manière dont la conception de l'ensemble y détermine la nature et le choix des détails. Elle l'est, — par cette intention de convaincre ou d'agir qui, comme elle en est la cause, en fait le mouvement intérieur, l'anime de son allure ou de son style oratoire. Elle l'est encore — par la gravité soutenue d'un style dont on a pu voir que la "tristesse" n'est pas le seul caractère. Elle l'est enfin, — pour cette "libéralité", si je puis dire ainsi, toute nouvelle alors, avec laquelle Calvin y a mis à notre portée les matières qui ne s'agitaient jusqu'alors que dans les écoles des théologiens. Elle ne l'est pas moins pour le retentissement que la prose française en a reçu dans le monde. (F. Brunetière, *Hist. de la litt. classique*, pp. 227–228.)

Calvin ne perfectionne pas seulement, en l'enrichissant, la langue générale; il créa une langue particulière, dont les

formes, très diversement appliquées, n'ont pas cessé d'être les meilleures, parce qu'elles ont été tout d'abord les plus conformes au génie de notre pays, je veux dire, la langue de la polémique. (Nisard, *Hist. de la litt. fr.*, I, chap. 3, § 5.)

L'Institution française est vraiment une forte et grande chose: il y a une gravité soutenue de ton, un enchaînement sévère de raisonnements, une véhémence de logique, une phrase déjà ample, des expressions concises, vigoureuses et, si j'ose dire, entrantes, qui en plus d'un endroit font penser à Bossuet: à Bossuet logicien, je le veux, et non pas à Bossuet poète, mais enfin à Bossuet. Et quiconque est familier avec ces deux écrivains ne me démentira pas.

C'est pourtant Bossuet qui a dit: "Calvin a le style triste". Et littérairement Calvin est toujours sous le coup de cette condamnation. Je ne serai pas suspect si j'adoucis l'arrêt. Calvin n'est pas poète: et l'on conçoit que le Bourguignon d'imagination chaude, de sensibilité vibrante, n'aime guère ce Picard au parler froid et précis, en qui la passion a plus de rigueur que de flamme. Mais Calvin est moins "triste" que Bourdaloue. Son raisonnement marche d'une allure plus aisée. Et surtout il a l'inestimable don du XVIe siècle, la jeunesse: cela étonne; j'entends par là la fraîcheur d'une pensée toute proche encore de la vie et chargée de réalité. (G. Lanson, *Hist. de la litt. fr.*, 1909, pp. 266–267.)

INSTITUTION

DE LA

RELIGION CHRÉTIENNE

(Texte de 1541)
D'après l'édition de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, Paris, 1911.

La réimpression du texte de 1541, faite par M. Abel Lefranc en 1911, fait époque dans l'histoire de la critique littéraire du XVIe siècle. L'édition de 1541 est en effet la seule qui ait été faite complètement par l'auteur. L'édition de 1560, la seule connue avant 1911, a bien été préparée par Calvin, écrite sous sa dictée ou sur les indications qu'il donnait à ses secrétaires, mais le travail matériel d'écriture, de révision, de correction d'épreuves, n'a pas été fait par lui. D'où des erreurs de tous genres, même des passages où le traducteur n'a pas compris le texte latin sur lequel était basée la traduction française.

Le seul texte de l'Institution, au point de vue littéraire, est donc celui de 1541, car c'est le seul auquel l'auteur ait vraiment donné l'empreinte de son génie littéraire.

ARGUMENT DU PRESENT LIVRE

A fin que les Lecteurs puissent mieux faire leur proffit de ce present livre, je leur veux bien monstrer en brief* l'utilité qu'ilz auront à en prendre. Car, en ce faisant, je leur monstreray le but, auquel ilz devront tendre et diriger leur intention, en le lisant. Combien* que la

[1]Pour les mots suivis d'un astérisque (*), voir le glossaire.

saincte Escriture contienne une doctrine parfaicte, à laquelle on ne peut rien adjouster: comme en icelle* nostre Seigneur a voulu desployer les Thresors infiniz de sa Sapience:* toutesfois, une personne qui n'y sera pas fort exercitée,* a bon mestier* de quelque conduicte et addresse,* pour scavoir ce qu'elle y doibt cercher:* à fin de ne l'esgarer point cà et là, mais de tenir une certaine voye, pour attaindre tousjours à la fin, où le Sainct Esprit l'appelle. Pourtant l'office de ceux qui ont receu plus ample lumiere de Dieu que les autres, est, de subvenir aux simples en cest endroict: et quasi* leur prester la main, pour les conduire et les ayder à trouver la somme* de ce que Dieu nous a voulu enseigner en sa parolle. Or cela ne se peut mieux faire par Escritures, qu'en traictant les matieres principales et de consequence, lesquelles sont comprinses en la philosophie chrestienne. Car celuy qui en aura l'intelligence, sera preparé à proffiter en l'eschole de Dieu en un jour, plus qu'un autre en trois mois: d'autant qu'il scait à peu près, où il doibt rapporter une chascune sentence: et ha sa reigle pour compasser* tout ce qui luy est presenté. Voyant donc que c'estoit une chose tant necessaire, que d'ayder en ceste façon ceux qui desirent d'estre instruictz en la doctrine de salut, je me suis efforcé, selon la faculté que le Seigneur m'a donnée, de m'employer à ce faire: et à ceste fin j'ay composé ce present livre. Et premierement l'ay mis en latin: à ce qu'il peust servir à toutes gens d'estude, de quelque nation qu'ilz feussent: puis après desirant de communiquer ce qui en povoit venir de fruict à nostre Nation Françoise: l'ay aussi translaté* en nostre langue. Je n'ose pas en rendre trop grand tesmoignage, et declairer combien la lecture en pourra estre proffitable, de peur qu'il ne

semble que je prise trop mon ouvrage: toutesfois je puis bien promettre cela, que ce pourra estre comme une clef et ouverture, pour donner accès à tous enfans de Dieu, à bien et droictement entendre l'Escriture saincte. Parquoy si d'ores* en avant nostre Seigneur me donne le moyen et opportunité de faire quelques commentaires: je useray de la plus grande brieveté qu'il me sera possible: pource* qu'il ne sera pas besoing de faire longues digressions, veu que j'ay icy desduict, au long, quasi* tous les articles qui appartiennent à la Chrestienté. Et puis qu'il nous fault recongnoistre, toute verité et saine doctrine procedder de Dieu: j'oseray hardiment protester, en simplicité, ce que je pense de cest œuvre,* le recongnoissant estre de Dieu, plus que mien: comme, à la verité, la louenge luy en doibt estre rendue. C'est que j'exhorte tous ceux qui ont reverence à la parolle du Seigneur, de le lire, et imprimer diligemment en memoire, s'ilz veulent, premierement avoir une somme* de la doctrine chrestienne: puis une entrée à bien proffiter en la lecture tant du vieil que du nouveau Testament. Quand ilz auront cela faict: ilz congnoistront, par experience, que je ne les ay point voulu abuser de parolles. Si quelqu'un ne peut comprendre tout le contenu, il ne fault pas qu'il se desespere pourtant: mais qu'il marche tousjours oultre, esperant qu'un passage luy donnera plus familierement exposition* de l'autre. Sur toutes choses, il fauldra avoir en recommandation, de recourir à l'Escriture, pour considerer les tesmoignages que j'en allegue.

EPITRE AU ROI

Les circonstances qui amenèrent Calvin à publier cette lettre sont fort bien décrites par Calvin lui-même dans la préface des

Commentaires sur les Psaumes, reproduite plus loin. Toutes les tentatives faites pour ramener la concorde entre réformés et catholiques semblaient avoir échoué. Si François I, par générosité, et aussi pour éviter de blesser ses alliés protestants d'Allemagne dans sa lutte contre Charles Quint, ne s'était pas d'abord prononcé trop ouvertement contre les réformés, le parti de la répression venait de triompher, et les persécutions avaient commencé. Aux protestations venues d'Allemagne, le roi avait répondu par un mémoire daté du 1er février 1535, adressé aux Etats de l'Empire, dans lequel il dénonçait les protestants de France comme de dangereux révolutionnaires. Cette accusation risquait d'aliéner aux réformés français les sympathies des protestants d'Allemagne, qui auraient pu les assimiler aux bandes révolutionnaires des anabaptistes dont les excès avaient été cruellement réprimés en Allemagne.

C'est alors que Calvin hâta la publication de l'Institution chrétienne latine et la fit précéder de cette admirable épître à l'aide de laquelle il espérait ramener François I et le grand public à des dispositions plus bienveillantes.

Les passages qui ont été omis ici semblent poser en face du roi la question de la réforme, plutôt que de plaider la cause des réformés persécutés.

A treshault, trespuissant, et tresillustre Prince, Françoys Roy de France treschrestien, son Prince et souverain Seigneur,

Jean Calvin paix et salut en Dieu.

Au commencement que je m'appliquay à escrire ce present livre: je ne pensoye rien moins, o Tresnoble Roy, que d'escrire choses qui fussent presentées à ta Majesté. Seulement mon propos* estoit, d'enseigner quelques rudimens: par lesquelz, ceux qui seroient touchez d'aucune* bonne affection de Dieu, feussent instruictz à vraie pieté. Et principalement vouloye, par ce mien labeur, servir à noz Francois:

desquelz j'en voyois plusieurs avoir fain et soif de Jesus Christ: et bien peu, qui en eussent receu droicte congnoissance. Laquelle mienne deliberation* on pourra facilement appercevoir du livre: en tant que l'ay accommodé à la plus simple forme d'enseigner, qu'il m'a esté possible. Mais voyant que la fureur d'aucuns* iniques s'estoit tant eslevée en ton Royaume, qu'elle n'avoit laissé lieu aucun à toute saine doctrine: il m'a semblé estre expedient, de faire servir ce present livre, tant d'instruction à ceux, que premierement j'avoye deliberé d'enseigner: que aussi de confession de Foy envers toy: dont* tu congnoisses quelle est la doctrine, contre laquelle, d'une telle rage, furieusement sont enflambez* ceux, qui par feu et par glaive troublent aujourd'huy ton Royaume. Car je n'auray nulle honte de confesser, que j'ay icy comprins quasi* une somme* de ceste mesme doctrine, laquelle ilz estiment devoir estre punie par prison, bannissement, proscription et feu:* et laquelle ilz crient devoir estre deschassée* hors de terre et de mer. Bien scay-je de quelz horribles raportz ilz ont rempli tes aurailles et ton cœur: pour te rendre nostre cause fort odieuse. Mais tu as à reputer,* selon ta clemence et mansuetude, qu'il ne resteroit innocence aucune, n'en ditz n'en faictz, s'il suffisoit d'accuser. Certainement, si quelqu'un, pour esmouvoir hayne à l'encontre de ceste doctrine, de laquelle je me veulx efforcer de te rendre raison, vient à arguer, qu'elle est desja condamnée par un commun consentement de tous estatz, qu'elle a receu en jugement plusieurs sentences contre elle: il ne dira autre chose, sinon qu'en partie elle a esté violentement abbatue, par la puissance et conjuration des adversaires: en partie malitieusement opprimée par leurs mensonges, tromperies, calumnies et trahisons. C'est

force et violence, que cruelles sentences sont prononcées à l'encontre d'icelle,* devant qu'elle ayt esté deffendue. C'est fraude et trahison, que sans cause elle est notée de sedition et malefice. A fin que nul ne pense, que nous complaignons* de ces choses à tort, toy mesme nous peuz estre tesmoing, Tresexcellent Roy, par combien faulses calumnies elle est tous les jours diffamée envers toy. C'est à scavoir, qu'elle ne tend à autre fin, sinon que tous regnes et polices* soient ruinées, paix soit troublée, les loix abolies, les seigneuries et possessions dissipées: brief, que toutes choses soient renversées en confusion. Et neantmoins encores tu n'en oys* que la moindre portion. Car entre* le populaire* sont semez contre icelle,* horribles raportz: lesquelz s'ilz estoient veritables, à bon droit tout le monde la pourroit juger, avec tous ses autheurs, digne de mille feuz* et mille gibbetz. Qui s'esmerveillera maintenant, pourquoy elle est tellement haye de tout le monde, puis qu'on adjouste Foy à telles iniques detractions? Voilà pourquoy tous les estatz, d'un commun accord, conspirent en la damnation de nous et de nostre doctrine. De ceste affection* raviz et transportez ceux qui sont constituez pour en juger, prononcent, pour sentence, la conception qu'ilz ont apportée de leur maison. Et pensent tresbien s'estre acquittez de leur office, s'ilz ne jugent personne à mort, sinon ceux qui sont, ou par leur confession, ou par certain tesmoignage, convaincuz. Mais de quel crime? De ceste doctrine damnée, disent-ilz. Mais par quelle loy est elle dannée? Or c'estoit le poinct de la deffence: non pas desadvouër icelle* doctrine, mais la soustenir pour vraye. Icy est osté le congé d'ouvrir la bouche. Pourtant, je ne demande point sans raison, Tresillustre Roy, que tu vueilles prendre la congnoissance

entiere de ceste cause: laquelle, jusques icy, a esté demenée* confusement, sans nul ordre de droit, et par un ardeur* impetueux, plustost que par une moderation et gravité judiciaire. Et ne penses point que je tasche à icy traicter ma deffence particuliere, pour impetrer* retour au pays de ma naissance: auquel, combien* que je porte telle affection d'humanité qu'il appartient: toutesfois comme les choses sont maintenant disposées, je ne souffre pas grand dueil d'en estre privé. Mais j'entreprens la cause comme de tous les fideles, et mesme celle de Christ: laquelle au jour d'huy est en telle maniere du tout descirée,* et foullée en ton Royaume, qu'elle semble advis* desesperée. Ce qui est certes advenu par la tyrannie d'aucuns* Pharisiens, plustost que de ton vouloir. Mais comment cela se faict, il n'est point mestier* de le dire icy. Quoy que ce soit elle est grandement affligée. Car la puissance des adversaires de Dieu a obtenu jusques là, que la verité de Christ, combien* qu'elle ne soit perdue et dissipée, toutesfois soit cachée et ensevelie comme ignominieuse: et oultre que la povrette Eglise soit, ou consumée par mortz cruelles, ou par bannissemens dechassée,* ou tellement par menasses et terreurs estonnée, qu'elle n'ose mot sonner. Et encores il* insistent en telle rage qu'ilz ont acoustumé: pour abbatre la paroy qu'ilz ont ja* esbranlée, et parfaire la ruyne qu'ilz ont encommencée.* Cependant nul ne s'advance, qui s'oppose en defences contre telles furies. Et s'il y en a aucuns* qui veulent estre veuz tresfort favoriser à la verité: ilz disent qu'on doibt aucunement* pardonner à l'imprudence et ignorance des simples gens: car ilz parlent en ceste maniere: appellans la trescertaine verité de Dieu imprudence et ignorance: et ceux que nostre Seigneur a tant estimez, qu'il leur a

communiqué les secretz de sa sapience* celeste, gens simples. Tellement tous ont honte de l'Evangile. Or à toy appartient, Tresgratieux Roy, de ne destourner ne tes aureilles, ne ton couraige, d'une si juste deffence: Principalement quand il est question de si grand'chose. C'est à scavoir comment la gloire de Dieu sera maintenuë sur terre: comment sa verité retiendra son honneur et dignité: comment le Regne de Christ demourera en son entier. O matiere digne de tes aureilles: digne de ta jurisdiction, digne de ton Throsne Royal? Car ceste cogitation* faict un vray Roy: s'il se recongnoit estre vray ministre de Dieu, au gouvernement de son Royaume. Et au contraire celuy n'exerce point Regne, mais briganderie:* qui ne regne point à ceste fin, de servir à la gloire de Dieu. Or celuy est abusé, qui attend longue Prosperité en un Regne, qui n'est point gouverné du sceptre de Dieu: C'est à dire sa saincte parolle: Car l'edict celeste ne peut mentir: Par lequel il est denoncé, que le peuple sera dissipé quand la Prophetie defauldra.* Et ne te doibt destourner ce contemnement* de nostre abjection. Certes nous recongnoissons assez combien nous sommes povres gens et de mespris: c'est à scavoir, devant Dieu miserables pecheus,* envers les hommes contemnez* et dejectez, et mesme si tu veux, l'ordure et ballieure* du monde: ou si on peut encores nommer quelque chose plus vile. Tellement qu'il ne nous reste rien de quoy nous glorifier devant Dieu, sinon sa seule misericorde: par laquelle sans quelque merite nostre, nous sommes sauvez. Ne envers les hommes sinon nostre infirmité, c'est à dire, ce que tous estiment grande ignominie. Mais toutesfois il fault que nostre doctrine consiste* eslevée et insuperable* par dessus toute la gloire et puissance du

monde. Car elle n'est pas nostre: mais de Dieu vivant et de son Christ: lequel le Pere a constitué Roy, pour dominer d'une mer à l'autre, et depuis les fleuves jusques aux fins de la terre. Et tellement dominer, qu'en frappant la terre de la seule verge de sa bouche, il la casse toute, avec sa force et sa gloire comme un pot de terre: ainsi que les Prophetes ont predict de la magnificence de son Regne, qu'il abbatroit les Royaumes durs comme fer et erain, et reluisans comme or et argent. Bien est vray que noz adversaires contredisent: reprochans que faulsement nous pretendons* la parolle de Dieu, de laquelle nous sommes, comme ils disent, pervers corrupteurs. Mais toymesme selon ta prudence* pourras juger, en lisant nostre confession, combien ceste reproche* est, non seulement malitieuse calumnie, mais impudence trop effrontée.

. . . .

Et neantmoins ilz ne cessent de calumnier nostre doctrine, et la descrier et diffamer par tous moyens qu'il leur est possible: pour la rendre, ou odieuse, ou suspecte. Ilz l'apellent Nouvelle, et forgée* puis n'a gueres.* Ilz reprochent qu'elle est doubteuse et incertaine. Ilz demandent, par quelz miracles elle est confermée? Ilz enquierent, s'il est expedient, qu'elle surmonte le consentement de tant de Peres Anciens, et si longue coustume? Ilz insistent, que nous la confessions estre schismatique, puis qu'elle faict la guerre à l'Eglise: ou que nous respondions que l'Eglise a esté morte par tant longues années, ausquelles il n'en estoit nulle mention. Finalement, ilz disent qu'il n'est ja* mestier* de beaucoup d'argumens, veu qu'on peut juger des fruictz, quelle elle est. C'est à scavoir, qu'elle engendre une telle multitude de sectes, tant

de troubles et seditions, et telle audace de mal faire. Certes il leur est bien facile de prendre leur advantage contre une cause deserte et delaissée: principalement quand il fault persuader au populaire* ignorant et credule. Mais si nous avions aussi bien lieu de parler: j'estime que leur ardeur, dont ilz escument si asprement contre nous, seroit un peu refroidye.

Premierement, en ce qu'ilz l'appellent nouvelle, ilz font moult* grand injure* à Dieu: duquel la sacrée parolle ne meritoit point d'estre notée de nouvelleté. Certes je ne doubte point, que touchant d'eux, elle ne leur soit nouvelle, ausquelz et Christ mesmes, et son Evangile sont nouveaux. Mais celuy qui scait que ceste predication de Sainct Paul, est ancienne, c'est que Jesus Christ est mort pour noz pechez et ressuscité pour nostre justification: il ne trouverra rien de nouveau entre* nous. Ce qu'elle a esté long temps cachée et incongneuë: le crime en est à imputer à l'impieté des hommes. Maintenant quand elle nous est rendue, par la bonté de Dieu: pour le moins elle devoit estre receuë en son auctorité ancienne.

D'une mesme source d'ignorance provient, ce qu'ilz la reputent doubteuse et incertaine. Vrayement c'est ce que nostre Seigneur se complainct* par son Prophete. Que le bœuf a congneu son possesseur, et l'asne l'estable de ses maistres: et luy qu'il est mescongneu de son peuple. Mais comment qu'ilz se moquent de l'incertitude d'icelle:* s'ilz avoient à signer la leur de leur propre sang, et aux despens de leur vie: on pourroit voir, combien ilz la prisent. Nostre fiance* est bien autre: laquelle ne craint ne les terreurs de la mort, ne le Jugement de Dieu.

. . . .

Ilz ne nous pressent pas si fort par leur argument qu'ilz nous contreignent de confesser, ou que l'Eglise ayt esté morte par quelques années: ou que maintenant nous ayons combat contre l'Eglise. Certes l'Eglise de Christ a vescu, et vivra tant que Christ regnera à la dextre* de son Pere: de la main duquel elle est soustenuë, de la garde duquel elle est armée, de la vertu duquel elle est fortifiée. Car sans doubte il accomplira ce qu'il a une fois promis. C'est qu'il assisteroit aux siens jusques à la consummation du siecle. Contre ceste Eglise nous n'entreprenons nulle guerre. Car d'un consentement, avec tout le peuple des fideles, nous adorons et honorons un Dieu, et un Christ le Seigneur, comme il a esté tousjours adoré de ses serviteurs. Mais eux, ilz sont bien loing de la verité, quand ilz ne recongnoissent point d'Eglise, si elle ne se voit presentement à l'œil: et la veulent enclorre* en certains limites,* ausquelz elle n'est nullement comprinse. En ces poinctz gist nostre controversie.* Premierement qu'ilz requierent tousjours une forme d'Eglise visible et apparente. Secondement, qu'ilz constituent icelle* forme au siege de l'Eglise Romaine, et en l'estat des Prelatz. Nous, au contraire affirmons que l'Eglise peut consister,* sans apparence visible: et mesmes que son apparence n'est à estimer de ceste magnificence exterieure, laquelle follement ilz ont en admiration: mais elle ha bien autre marque, c'est à scavoir la pure predication de la parolle de Dieu, et l'administration des Sacremens bien instituée.

. . . .

Mais je retourne à toy, O Roy Tresmagnanime. Tu ne te doibs esmouvoir de ces faux rapportz: par lesquelz nos adversaires s'esforcent de te jetter en quelque crainte

et terreur: c'est à scavoir, que ce nouvel Evangile, ainsi l'appellent-ilz, ne cerche* autre chose, qu'occasion de seditions, et toute impunité de malfaire. Car Dieu n'est point Dieu de division, mais de paix: et le Filz de Dieu n'est point ministre de peché, qui est venu pour rompre et destruire les œuvres du Diable. Et quant à nous, nous sommes injustement accusez de cupiditez: desquelles nous ne donasmes jamais la moindre suspition* du monde. Il est bien vray semblable, que nous machinons de renverser les Royaumes: desquelz jamais n'a esté ouye une seule parolle seditieuse: et desquelz la vie a tousjours esté congneuë simple et paisible, quand nous vivions soubz toy: et maintenant chassez de noz maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour ta prosperité, et celle de ton Regne. Il est bien à croyre, que nous pourchassons un congé de tout mal faire, sans estre reprins: desquelz combien* que les meurs soient reprehensibles en beaucoup de choses: toutesfois il n'y a rien digne de si grand reproche. Et d'avantaige, graces à Dieu, nous n'avons point si mal proffité en l'Evangile, que nostre vie ne puisse estre à iceux* detracteurs, exemple de chasteté, liberalité, misericorde, temperance, patience, modestie, et toutes autres vertus. Certes la verité tesmoigne evidemment pour nous, que nous craignons et honorons Dieu purement: quand par nostre vie et par nostre mort, nous desirons son Nom estre sanctifié. Et la bouche mesme des envieux a esté contreincte de donner tesmoignage d'innocence et justice civile à aucuns* de nous: ausquelz ce seulement estoit puny par mort, qui meritoit d'estre reputé à louenge singuliere. Or s'il y en a aucuns,* qui, soubz couleur* de l'Evangile, esmeuvent tumultes, ce qu'on n'a point veu jusques icy en ton Royaume, ou qui veulent

couvrir leur liberté charnelle, du nom de la liberté, qui nous est donnée par la grace de Dieu, comme j'en congnois plusieurs, il y a loix, et punitions ordonnées par les loix, pour les corriger asprement, selon leurs delictz. Mais que ce pendant l'Evangile de Dieu ne soit point blasphemé, pour les malefices des meschans. Tu as, O Roy tresmagnifique, la venimeuse iniquité de noz calumniateurs exposée par assez de parolles: à fin que tu n'enclines pas trop l'aureille, pour adjouster foy à leurs rapportz. Et mesme je doubte que je n'aye esté trop long: veu que ceste preface a quasi* la grandeur d'une deffense entiere. Combien* que par icelle,* je n'aye pretendu composer une deffense, mais seulement adoulcir ton cœur, pour donner audience à nostre cause. Lequel tien cœur, combien* qu'il soit à present destourné et aliené de nous, j'adjouste mesme enflambé:* toutesfois j'espere que nous pourrons regaigner sa grace, s'il te plaist une fois, hors d'indignation et courroux, lire ceste nostre confession, laquelle nous voulons estre pour deffense envers ta Majesté. Mais si au contraire, les detractions des malveuillans empeschent tellement tes aureilles, que les accusez n'ayent aucun lieu de se deffendre. D'autrepart si ces impetueuses furies, sans que tu y mettes ordre, exercent tousjours cruauté par prison, fouëtz, gehennes,* coupeures, breusleures: nous certes comme brebis devouëes à la boucherie, serons jettez en toute extremité. Tellement neantmoins, qu'en nostre patience nous possederons noz ames, et attendrons la main forte du Seigneur: laquelle, sans doubte, se monstrera en saison, et apparoistra armée, tant pour delivrer les povres de leur affliction, que pour punir les contempteurs.

Le Seigneur Roy des Roys vueille establir ton Throsne

en justice, et ton Siege en equité, Tresfort et Tresillustre Roy.

De Basle le vingt troysiesme D'aoust mil cinq cent trente cinq.

DE LA LOY

(Chap. III, Pages 129–134)

Le chapitre III, institulé *De la Loy*, contient quelques considérations générales sur la loi de Dieu, suivies de l'explication et du commentaire des dix commandements.

Ce passage sur le deuxième commandement contient une théorie assez complète sur l'art, et montre que la doctrine calviniste est loin d'être opposée à l'art, comme on l'a quelquefois prétendu. Il faudrait dire plutôt que Calvin a émancipé et laïcisé l'art, comme il a laïcisé l'Eglise, et pour le prouver il suffirait de mentionner l'admirable école de peinture hollandaise du XVIIe siècle, et en particulier les tableaux de Rembrandt, la sortie de la garde civique, dite "la Ronde de Nuit," les syndics des drapiers, la leçon d'anatomie, le ménage du menuisier, qui sont les chefs d'œuvre de l'art calviniste.

LE SECOND COMMANDEMENT

Tu ne te feras point image taillée, ne semblance aucune des choses, qui sont en hault au ciel, ne cà bas* en la terre, ne es* eaües dessoubz la terre. Tu ne les adoreras, ne honoreras.

Comme il s'est declairé au prochain* commandement estre le seul Dieu oultre lequel il n'en fault point avoir ne imaginer d'autre: ainsi il demonstre plus clairement quel il est, et comment il doibt estre honoré: à fin que nous ne forgions nulle cogitation* charnelle de luy. La fin du precepte est, que Dieu ne veult point le droict honneur, que nous luy debvons, estre prophané par observations

superstitieuses. Pourtant en somme, il nous veult revocquer et retirer de toutes facons charnelles de faire, lesquelles nostre entendement controuve,* après qu'il a conceu Dieu selon sa rudesse: et consequemment il nous reduict au droict service qui luy est deu: à scavoir spirituel, et tel qu'il l'a institué. Or il marque le vice, qui estoit le plus notable en cest endroit: c'est l'ydolatrie externe. Toutesfois le commandement ha deux parties. La premiere reprime nostre temerité: à ce que nous ne presumions d'assubjectir Dieu, qui est incomprehensible, à nostre sens: ou de le representer par aucune image. La seconde partie deffend d'adorer aucunes images par maniere de religion. La raison de la premiere partie est notée en Moyse, quand il est dict: Qu'il te souvienne, que le Seigneur a parlé à toy en la vallée de Horeb. Tu as ouy sa voix, tu n'as point veu son corps: garde toy donc de luy faire aucune similitude, etc. Iesaye[1] aussi use souvent de cest argument: que c'est deshonorer la majesté de Dieu, si on le veult representer par matiere corporelle, ou image visible, ou insensible, luy qui est spirituel, invisible, et qui donne mouvement à toutes creatures: pareillement si on accomparaige* son essence infinie à une petite piece de boys, de pierre, or ou d'argent. Ceste mesme raison est alleguée de Sainct Paul en sa predication aux Atheniens. Puis que nous sommes, dit-il, la lignée de Dieu: nous ne debvons pas estimer que sa divinité soit semblable, ny à l'or, ny à l'argent, ny à pierre taillée, ny à rien qui se puisse faire d'artifice d'homme. Dont* il appert, que toutes statues, qui se font pour figurer Dieu, luy desplaisent du tout: comme opprobres de sa majesté. Il est bien vray, que Dieu a quelque fois declairé sa pre-

[1]Le prophète Isaïe.

sence par certains signes, si evidemment, qu'il est dict avoir esté veu face à face. Mais toutes telles manieres de signes, demonstroient pareillement, son essence estre incomprehensible: car il est quasi* tousjours apparu en nuée, en flambe,* et en fumée. Dont* il estoit signifié, que le regard de l'homme ne peut penetrer jusques à le contempler clairement. Et pourtant Moyse, auquel il s'est communiqué plus famillierement qu'à tous autres, ne peust jamais obtenir de voir sa face. Mais aucontraire luy feust respondu, que l'homme n'est point capable d'une si grande clarté . . . . D'avantage il fault noter, que toute semblance* n'est pas moins deffendue que image taillée: enquoy est refutée la sotte difference que font les Grecz. Car ilz se pensent estre bien acquitez, s'ilz ne taillent point Dieu au marteau: mais cependant ilz ont plus de superstition aux images painctes, que nul autre peuple. Aucontraire le Seigneur, non seulement deffend, que nul Tailleur* ne le figure: mais du tout il ne permect qu'on luy face image: pource* qu'en ce faisant, on le contrefait avec opprobre de sa majesté. Oultreplus les formes sont exprimées en ce texte, dont les Payens avoient de coustume de figurer Dieu. Par les choses qui sont au ciel, il entend le Soleil, la Lune, et les Estoiles, et possible les oyseaulx: comme au quattriesme de Deuteronome, exposant son intention, nomme, tant les oyseaulx, comme les Estoilles. Ce que je n'eusse point noté, sinon que j'en vois d'aucuns* rapporter cela aux Anges, et pourtant je laisse les autres parties comme assez congneuës.

S'ensuit la seconde partie du precepte, qui est de l'adoration: laquelle est meschante en toutes images de Dieu: en autres images, comme de Sainctz et de Sainctes, est doublement execrable. . . . Certes tous ydolatres, tant

Juifz comme Payens, ont eu la phantasie que nous avons dicte: c'est, que n'estant point contens d'une congnoissance spirituelle de Dieu: ont pensé qu'il en auroient une plus certaine, en faisant des simulachres. Or depuis que ceste faulse et perverse remembrance* de Dieu a esté introduicte, il n'y a eu nulle fin: jusques à ce que concevantz erreur sus* erreur, ilz ont pensé finalement que Dieu declairoit sa vertu en ses images. Neantmoins les Juifz ont pensé honorer le Dieu Eternel, createur du ciel et de la terre, adorantz les images: et les Payens ont pensé adorer leurs Dieux, qu'ilz imaginoient habiter au ciel. Ceulx qui nyeront le semblable avoir esté faict le temps passé, et estre faict en la Papisterie: mentiront faulsement. Car pourquoy s'agenoillent-ilz devant les images? Pourquoy viennent-ilz là devant pour prier; comme s'ilz approchoient, en ce faisant, des aureilles de Dieu? Pourquoy y a-il si grande difference entre les images d'un mesme Dieu, que l'une est mesprisée du tout, ou legierement honorée; l'autre est en principale estime et honneur? Pourquoy prennent-ilz tant de peine à faire pelerinage, pour visiter les ydoles, dont ilz ont les semblables en leurs maisons? Pourquoy en prennent ilz aujourd'hui autant de combat; comme s'il estoit question de combatre pour femmes; et enfans; et leurs propres vies? tellement qu'ilz souffriroient plus aysement qu'on leur ostast Dieu; que leurs images? Et neantmoins je ne recite pas encores les lourdes superstitions du populaire:* lesquelles sont quasi* infinies, et sont enracinées au cœur de la pluspart du monde: seulement je monstre, en passant, ce qu'ilz alleguent, quand ilz se veulent deffendre et purger* d'ydolatrie. Mais nous n'appellons pas, disent-ilz, les images noz Dieux: aussi ne faisoient pas ancienne-

ment les Juifz ne les Payens. Et toutesfois les Prophetes leur reprochent assiduellement, et mesme toute l'Escriture: qu'ilz paillardoient* avec le boys et les pierres: non pour autre cause, que pour ce que font aujourd'huy ceulx, qui se vantent d'estre Chrestiens. A scavoir, d'autant qu'ilz adoroient charnellement Dieu, en remembrance de pierre et de boys. Leur dernier refuge est, de dire que ce sont les livres des Idiotz. Quand nous leur concederons cela, combien* que ce soit mensonge, veu qu'on ne les ha en toute la Papisterie que pour les adorer: je ne vois point toutefois, quel fruict peuvent recevoir les Idiotz des images: esquelles* Dieu n'est figuré, sinon pour les rendre Anthropomorphites, c'est-à-dire qu'ilz conceoivent un Dieu corporel. Qu'on lise ce qu'en ont escrit Lactance[1] et Eusebe:[2] lesquelz ne doubtent* point de conclurre, que tous ceulx, qu'on peut representer par simulachres, ont été hommes mortelz. Dont* Sainct Augustin ne va pas loing, prononceant que c'est chose meschante, non seulement d'honorer les images: mais d'en eriger à Dieu aucunement. Celles qu'on faict pour figurer les sainctz de quoy peuvent elles servir; sinon d'estre exemple de pompe et turpitude? Et tels exemples, que si quelqu'un les vouloit ensuivre,* il seroit digne d'avoir le fouët. C'est une grand'honte, de le dire, mais il est vray: que les

[1]Lactance, apologiste chrétien, mort vers 325. Ses ouvrages où il réfute les erreurs des païens, sont classés parmi les apocryphes, c'est à dire suspects quant à l'orthodoxie. Il a eu beaucoup de lecteurs aux époques où le culte des lettres était en honneur dans l'Eglise: de 1425 à 1739, il y a eu 86 éditions de ses œuvres complètes, sans compter les éditions partielles.

[2]Eusèbe, élu évêque de Césarée en 313, tient une place très haute dans l'histoire de l'Eglise. On n'a pas encore décidé la question de savoir s'il était orthodoxe ou arien, et catholiques et ariens le comptent parfois au nombre des leurs.

paillardes* d'un Bordeau* sont plus chastement et modestement parées, qu'on ne voit les images des vierges aux temples. L'ornement des martirs n'est rien de plus convenable. Qu'il y ayt donc quelque peu d'honnesteté en leurs images, à fin que leurs mensonges ne soient pas si impudens: quand ilz pretendront que ce soient livres de saincteté. Mais encores nous respondrons, que ceste n'est point la maniere d'enseigner le peuple Chrestien au temple: lequel Dieu a voulu estre instruict en bien autre doctrine, que de ces fatras. Car il a voulu que la predication de sa parolle, et la communication de ses sacremens fust proposée à tous, comme une doctrine commune: à laquelle n'ont gueres bonne affection tous ceulx, qui ont loisir de jetter les yeulx cà et là, pour contempler les images. Dequoy donc servoit-il d'eslever tant de croix de boys; de pierre; d'argent; et d'or; si cela eust esté bien imprimé au peuple; que Christ a esté crucifié pour noz pechez; à fin de soubstenir nostre malediction en la croix, et d'effacer noz transgressions? Car de ceste simple parolle les simples eussent plus profité, que de mil' croix de boys ou de pierre. Quant à celles d'or et d'argent, je confesse que les avaricieux y prendront plus goust, qu'à nulle parolle de Dieu. . . .

Les deux passages suivants, qui ne figurent pas dans l'édition de 1541, se trouvent dans l'édition de 1560:

Quant à l'origine et source des idoles, on tient ce qui est escrit au livre de Sapience* comme résolu: C'est que ceux qui ont voulu honorer les morts qu'ils avoyent aimez, ont commencé ceste superstition, leur faisans quelque remembrance, afin qu'on eust toujours mémoire d'eux. Or je confesse que ceste mauvaise et perverse façon a esté

fort ancienne: et ne nie pas que ce n'ait esté comme un flambeau, pour allumer tousjours plus la rage des hommes à se desborder en idolâtrie. Toutesfois je ne confesse pas que ç'ait esté la première fontaine: car il appert par Moyse que les idoles ont esté en usage long temps au paravant que ceste folle ambition de consacrer des images aux trespassez régnast entre* les hommes. (*Meyrueis, Paris*, 1859, *liv. I, chap. XI*, — *page* 43.)

Toutesfois je ne suis pas tant scrupuleux, de juger qu'on ne doive endurer ne souffrir nulles images: mais d'autant que l'art de peindre et tailler* sont dons de Dieu, je requier que l'usage en soit gardé pur et légitime: afin que ce que Dieu a donné aux hommes pour sa gloire et pour leur bien, ne soit perverti et pollu* par abus désordonné: et non-seulement cela, mais aussi tourné en nostre ruine. Je n'estime pas qu'il soit licite de représenter Dieu sous forme visible, pource* qu'il a défendu de ce faire: et aussi pource* que sa gloire est d'autant desfigurée et sa vérité falsifiée. Et afin que nul ne s'abuse, ceux qui ont leu les anciens Docteurs, trouveront que je suis de trèsbon accord avec eux en cela. Car ils ont réprouvé toutes figures de Dieu, comme desguisemens profanes. S'il n'est point licite de figurer Dieu par effigie corporelle, tant moins sera-il permis d'adorer une image pour Dieu, ou d'adorer Dieu en icelle.* Il reste donc qu'on ne peinde et qu'on ne taille* sinon les choses qu'on voit à l'œil. Par ainsi, que la majesté de Dieu, qui est trop haute pour la veue humaine, ne soit point corrompue par fantosmes, qui n'ont nulle convenance* avec elle. Quant à ce qui est licite de peindre ou engraver,* il y a les histoires pour en avoir mémorial: ou bien figures, ou médales* de bestes, ou villes, ou pays. Les histoires peuvent proufiter de

quelque advertissement, ou souvenance qu'on en prend: touchant du reste, je ne voy point à quoy il serve, sinon à plaisir. (*Pages* 45–46.)

DE LA VIE CHRESTIENNE

(Chap. XVII, pages 817–822)

Après avoir exposé les principes et les préceptes de la vie chrétienne et après avoir indiqué le profit à retirer des épreuves, Calvin parle de la vie du vrai chrétien.

Les cinq dernières pages de ce chapitre sur la vie chrétienne sont reproduites ici. Elles traitent d'abord des biens que Dieu a créés, qu'il ne faut pas mépriser et dont il ne faut pas abuser. Puis l'auteur conclut en indiquant les trois règles de la liberté chrétienne.

Par ceste mesme leceon l'Escriture nous instruict aussi bien, quel est le droict usage des biens terriens:* laquelle chose n'est pas à negliger, quand il est question de bien ordonner nostre vie. Car si nous avons à vivre: il nous fault aussi user des aydes necessaires à la vie. Et mesmes nous ne nous povons abstenir des choses, qui semblent plus servir à plaisir qu'à necessité. Il fault donc tenir quelque mesure, à ce que nous en usions en pure et saine conscience, tant pour nostre necessité, comme pour nostre delectation.* Ceste mesure nous est monstrée de Dieu, quand il enseigne que la vie presente est à ses serviteurs comme un pelerinage, par lequel ilz tendent au Royaume celeste. S'il nous fault seulement passer par la terre: il n'y a doubte que nous devons tellement user des biens d'icelle,* qu'ilz advancent plustost nostre course, qu'ilz ne la retardent. Mais pource*

que ceste matiere est scrupuleuse,* et qu'il y a danger de tomber tant en une extremité qu'en l'autre: advisons de donner certaine doctrine, en laquelle on se puisse seurement resouldre. Il y a eu d'aucuns* bons personnages et sainctz, lesquelz voyans l'intemperance des hommes se desborder tousjours comme à bride avalée:* sinon qu'elle soit severement restraincte: voulant d'autrepart corriger un si grand mal, n'ont permis à l'homme d'user des biens corporelz, sinon entant qu'il seroit expedient pour sa necessité. Ce qu'ilz ont faict, pource* qu'ilz n'y voyoient point d'autre remede. Leur conseil procedoit bien d'une bonne affection,* mais ilz y sont allez d'une trop grande rigueur. Car ilz ont faict une chose fort dangereuse. C'est qu'ilz ont lié les consciences plus estroictement, qu'elles n'estoient liées par la parolle de Dieu. Aucontraire il y en a aujourd'huy plusieurs: lesquelz voulant cercher* couleur,* pour excuser toute intemperance en l'usage des choses externes, et lascher la bride à la chair: laquelle n'est autrement que trop prompte à se desborder, prennent un article pour resolu que je ne leur accorde pas: C'est qu'il ne fault restraindre ceste liberté par aucune moderation: mais plustot qu'on doibt permettre à la conscience d'un chascun, d'en user comme elle se voirra* estre licite. Je confesse bien que nous ne devons ne povons astraindre les consciences, en cest endroit, à certaines formules et preceptes. Mais puis que l'Escriture baille* reigles generalles de l'usage legitime: pourquoy ne sera-il imité selon icelles?* Pour le premier poinct, il nous fault tenir cela, que l'usage des dons de Dieu n'est point desreiglé, quand il est reduict à la fin, à laquelle Dieu nous les a créés et destinez: veu qu'il les a créés pour nostre bien, et non pas pour nostre dommage.

Parquoy nul ne tiendra plus droicte voye, que celuy qui regardera diligemment ceste fin. Or si nous reputons* en quelle fin Dieu a créé les viandes; nous trouverrons qu'il n'a pas seulement voulu pourveoir à nostre necessité: mais aussi à nostre plaisir et recreation. Ainsi aux vestemens, oultre la necessité, il a regardé ce qui estoit propre et convenable aux herbes, arbres et fruictz: oultre les diverses utilitez qu'il nous en donne, il a voulu resjoüyr la veuë par leur beaulté, et nous donner encores un autre plaisir en leur odeur. Car si cela n'estoit vray: le Prophete ne racompteroit* point entre les benefices de Dieu, que le vin resjoüyst le cœur de l'homme, et l'huile faict reluyre sa face. L'Escriture ne feroit point mention cà et là, pour recommander la benignité de Dieu, qu'il a faict tous ces biens à l'homme. Et mesmes les bonnes qualitez, que toutes choses ont de nature, nous monstrent comment nous en devons joüyr, et à quelle fin, et jusques à quel point. Pensons-nous que nostre Seigneur eust donné une telle beauté aux fleurs; laquelle se presentast à l'œil; qu'i* ne feust licite d'estre touché de quelque plaisir en la voyant? Pensons-nous qu'il leur eust donné si bonne odeur, qu'il ne voulsist bien que l'homme se delectast à fleurer?* D'avantage n'a-il pas tellement distingué les couleurs, que les unes ont plus de graces que les autres? N'a-il pas donné quelque grace à l'or, à l'argent, à l'yvoire et au marbre; pour les rendre plus precieux et nobles que les autres metaulx et pierres? Finalement ne nous a il pas doné beaucoup de choses, lesquelles nous devons avoir en estime; sans ce qu'elles nous soyent necessaires? Laissons là donc ceste Philosophie inhumaine: laquelle ne concedant à l'homme nul usage des creatures de Dieu, sinon pour sa necessité, non seulement nous

prive sans raison du fruict licite de la beneficence divine: mais aussi ne peut avoir lieu, sinon qu'ayant despoüillé l'homme de tout sentiment, le rende semblable à une buche de bois. Mais aussi de l'autre costé il ne fault pas moins diligemment aller au devant de la concupiscence de nostre chair: laquelle se desborde sans mesure, si elle n'est tenue soubz bride. D'avantage il y en a d'aucuns* (comme j'ay dict) qui soubz couverture de liberté, luy concedent toutes choses. Il la fault donc brider* premierement de ceste reigle. C'est que tous les biens que nous avons, nous ont esté créés, à fin que nous en recongnoissions l'autheur, et magnifions sa benignité par action de graces. Or où sera l'action de graces; si par gourmandise tu te charges tellement de vin et de viandes; que tu en devienne stupide; et sois rendu inutile à servir Dieu; et faire ce qui est de ta vocation? Où est la recongnoissance de Dieu; si la chair estant incitée par trop grande abondance à vilaines concupiscences; infecte l'entendement de son ordure; jusques à l'aveugler; et luy oster la discretion du bien et du mal? Comment remercirons-nous Dieu; de ce qu'il nous donne les habillemens que nous portons? S'il y a une somptuosité, laquelle nous face enorgueillir, et mespriser les autres? S'il y a une braveté,* laquelle nous soit instrument pour nous servir à paillardise;* comment, dy-je, recongnoistrons nous nostre Dieu; si nous avons les yeux fichez* à contempler la magnificence de noz habitz? Autant en peut on dire de toutes autres especes. Il appert donc que par ceste consideration la licence d'abuser des dons de Dieu, est desjà aucunement* restraincte. Mais il n'y a point de voye plus certaine ne plus courte, que quand l'homme est ramené à contemner* la vie presente, et mediter l'immor-

talité celeste, car de là s'ensuyvent deux reigles. La premiere est, que ceux qui usent de ce monde, y doivent avoir aussi peu d'affection, comme s'ilz n'en usoient point: ceux qui se marient, comme s'ilz ne se marioient point: ceux qui acheptent, comme s'ilz n'avoient rien, selon le precepte de Sainct Paul. L'autre, que nous aprenions de porter* aussi patiemment, et d'un cœur autant paisible, povreté, comme d'user moderement d'abondance. Celuy qui commande d'user de ce monde comme n'en point usant, non seulement retrenche toute imtemperance en boire et en menger, toutes delices, trop grande ambition, orgueil, mescontentement importun, tant en edifices, comme en vestemens et faceon de vivre: mais aussi corriger toute solicitude* et affection*: laquelle nous detourne ou empesche de penser à la vie celeste, et parer nostre ame de ses vrays ornemens. Or cela a esté vrayement dit anciennement de Caton: que là où il y a grand soing de braveté,* il y a grand'negligence de vertu: comme aussi le proverbe ancien porte, que ceux qui s'occupent beaucoup à traicter molement et parer leurs corps, ne se soucient guaires* de leur ame. Par quoy combien* que la liberté des fideles, és* choses exterieures, ne se doive restraindre à certaines formules: toutesfois elle est subjecte à ceste loy, à scavoir qu'il* ne se permettent que le moins qu'il leur sera possible. Aucontraire qu'ilz soient vigilans à retrencher toute superfluité, et vain appareil d'abundance: tant s'en fault qu'ilz doivent estre intemperans: et qu'ilz se gardent diligemment de se faire des empeschemens, des choses qui leur doivent estre en ayde. L'autre reigle sera, que ceux qui sont en povreté aprennent de se passer patiemment de ce qui leur deffault,* de peur d'estre tormentez de trop grand'solicitude.* Ceux qui

peuvent observer ceste moderation n'ont pas petitement profité en l'escole du Seigneur. Comme d'autrepart celuy qui n'a rien proffité en cest endroit, à grand'peine pourra-il rien avoir en quoy il s'approve Disciple de Christ. Car oultre que plusieurs autres vices suyvent la cupidité des choses terriennes,* il advient quasi* tousjours que celuy qui endure impatiemment povreté, monstre un vice contraire à l'abondance. Par cela j'entendz que celuy qui aura honte d'une meschante robbe, se glorifiera en une pretieuse: celuy qui n'estant point content d'un maigre repas, se tormentera du desir d'un meilleur: ne se pourra contenir en sobrieté, quand il se trouverra en bon appareil: celuy qui ne se pourra tenir en basse condition ou privée, mais en sera molesté et fasché:* ne se pourra pas garder d'orgueil et arrogance, s'il parvient à quelques honneurs. Parquoy tous ceux qui veulent servir à Dieu sans fainctise,* se doivent estudier, à l'exemple de l'Apostre, de povoir porter* abondance et indigence: c'est de se tenir moderement en abundance: et avoir bonne patience en povreté. L'Escriture ha encores une troisiesme reigle, pour moderer l'usage des choses terriennes:* de laquelle nous avons brievement touché en traictant les preceptes de charité. Car elle monstre que toutes choses nous sont tellement données par la benignité de Dieu, et destinées en nostre utilité, qu'elles sont comme en depoz: dont il nous fauldra une fois rendre raison. Pourtant il nous les fault dispenser en telle sorte, que nous ayons tousjours memoire de ceste sentence qu'il nous fault rendre compte de tout ce que nostre Seigneur nous a baillé* en charge. D'avantage nous avons à penser qui c'est qui nous appelle à compte, à savoir Dieu: lequel comme il nous a tant recommandé abstinence, sobriété, temperance et modestie:

aussi il ha en execration toute intemperance, orgueil, ostentation et vanité: auquel nulle dispensation n'est approvée, sinon celle qui est compassée* à charité, lequel eage a condamné de sa bouche toute delice dont le cœur de l'homme est destourné de chasteté et pureté, ou son entendement rendu stupide.

Nous avons aussi à observer diligemment, que Dieu commande à un chascun de nous, de regarder sa vocation en toutes les actions de sa vie. Car il congnoist combien l'entendement de l'homme brusle d'inquietude, de quelle legereté il est porté cà et là: et de quelle ambition, et cupidité il est sollicité à embrasser plusieurs choses diverses tout ensemble. Pourtant de peur que nous ne troublissions* toutes choses par nostre folie et temerité, distinguant les estatz et manieres de vivre: il a ordonné à un chascun ce qu'il auroit à faire. Et à fin que nul n'oultrepassast legerement ses limites, il a appelé telles manieres de vivre, vocations. Chascun donc doibt reputer* à son endroit que son estat luy est comme une station assignée de Dieu, à ce qu'il ne voltige et circuise* cà et là inconsiderement tout le cours de sa vie. Or ceste distinction est tant necessaire, que toutes noz œuvres sont estimées devant Dieu par icelle,* et soventesfois autrement que ne porte le jugement de la raison humaine, ou philosophicque. Non seulement le commun, mais les Philosophes, reputent* que c'est l'acte le plus noble et excellent qu'on scauroit faire, que de delivrer son païs de tirannie. Aucontraire tout homme privé, qui aura violé un tirant, est appertement* condamné par la voix de Dieu. Toutesfois je ne me veux pas arester à reciter tous les exemples qu'on pourroit alleguer. Il suffist que nous congnoissons la vocation de Dieu nous estre comme un

principe et fondement de nous bien gouverner en toutes choses: et que celuy qui ne se dirigera à icelle,* jamais ne tiendra le droict chemin pour deüement s'acquitter de son office. Il pourra bien faire quelque acte aucunesfois loüable en apparence exterieure, mais il ne sera point accepté au Throsne de Dieu, quelque estime qu'il ayt devant les hommes. D'avantage, si nous n'avons nostre vocation comme une reigle perpetuelle, il n'y aura point de certaine tenüe ne correspondance entre les parties de nostre vie. Pourtant celuy qui aura dirigé sa vie à ce but, l'aura tresbien ordonnée. De là nous reviendra une singuliere consolation, qu'il n'y aura œuvre si vile ne sordide, laquelle ne reluyse devant Dieu, et ne soit fort precieuse, moyennant qu'en icelle* nous servions à nostre vocation.

PRÉFACE DE L'INSTITUTION

Edition de 1560

D'après Meyrueis, Paris, 1859

Jehan Calvin au Lecteur

Pource* qu'en la première édition de ce livre je n'attendoye pas qu'il deust estre si bien receu comme Dieu l'a voulu par sa bonté inestimable, je m'en estoye acquitté plus légèrement, m'estudiant à briefveté: mais ayant cognu avec le temps qu'il a esté recueilly de telle faveur que je n'eusse pas osé désirer (tant s'en faut que je l'espérasse) je me suis senty d'autant plus obligé de m'acquitter mieux et plus plenement envers ceux qui recevoyent ma doctrine de si bonne affection, pource* que c'eust été ingra-

titude à moy, de ne point satisfaire à leur désir selon que ma petitesse le portoit.* Parquoy j'ay tasché d'en faire mon devoir: non-seulement quand ledit livre a esté imprimé pour la seconde fois, mais toutes fois et quantes* qu'on l'a r'imprimé, il a esté aucunement* augmenté et enrichy. Or combien* que je n'eusse point occasion de me desplaire au travail que j'y avoye prins, toutesfois je confesse que jamais je ne me suis contenté moy-mesme, jusques à ce que je l'ay eu digéré* en l'ordre que vous y verrez maintenant, lequel vous approuverez, comme j'espère. Et de faict, je puis alléguer pour bonne approbation, que je ne me suis point espargné de servir à l'Eglise de Dieu en cest endroict, le plus affectueusement qu'il m'a esté possible: en ce que l'hyver prochain,* estant menacé par la fièvre quarte* de partir de ce monde, d'autant plus que la maladie me pressoit, je me suis d'autant moins espargné, jusques à ce que j'eusse parfait le livre, lequel survivant après ma mort monstrast combien je désiroye satisfaire à ceux qui desjà y avoient proufité, et désiroyent d'y proufiter plus amplement. Je l'eusse bien voulu faire plustost: mais ce sera assez tost, si assez bien: et quant à moy, il me suffira qu'il ait apporté fruit à l'Eglise de Dieu, encores plus ample que par cy-devant. Voylà mon seul souhait: comme aussi de faict je seroye bien mal récompensé de mon labeur, si je ne me contentoye estre approuvé de mon Dieu, pour mespriser les folles opinions et perverses des ignorans, ou les calomnies et détractions des malins. Car combien* que Dieu ait du tout attaché mon cœur à une droicte affection* et pure d'augmenter son règne, et servir à l'utilité de son Eglise: que ma conscience me rende bon et certain tesmoignage devant luy et devant ses Anges, que je n'ay eu autre

intention depuis qu'il m'a donné ceste charge et office d'enseigner, sinon de proufiter à son Eglise en déclairant et maintenant la pure doctrine qu'il nous a apprise: toutesfois je ne pense point qu'il y ait homme sur la terre qui soit plus assailly, mords* et deschiré par fausses détractions, tant des ennemis manifestes de la vérité de Dieu, que de beaucoup de canailles qui se sont fourrez en son Eglise: tant des Moines qui ont apporté leurs frocs hors de leurs cloistres pour infecter le lieu où ils venoyent, que d'autres vileins qui ne valent pas mieux qu'eux. Sans aller plus loing, desjà ceste Epistre estoit sous la presse quand j'ay receu certaines nouvelles d'Augsbourg, où les estats de l'Empire[1] se tenoyent, qu'il y avoit là couru un grand bruit que je m'estoye révolté à la Papauté, lequel avoit esté recueilly par les cours des Princes avec trop grande facilité: ce qui monstroit que beaucoup de meschans hypocrites faisans profession de l'Evangile, eussent bien voulu qu'ainsi fust. Voylà le bon loyer* que me rendent beaucoup de courtisans, lesquels ont souvent expérimenté ma constance, et pourtant me devoyent bien servir d'advocats, si l'ingratitude ne les eust empeschez: et tant plus devoyent juger équitablement de moi, m'ayant cognu tel. Or le diable avec toute sa bande se

[1]*Etats de l'Empire:* la ville d'Augsbourg a joué un rôle important dans l'histoire de la réforme religieuse. En 1530 la diète d'Augsbourg, tenue pour concilier catholiques et protestants, se prononça contre les réformés: c'est alors que Mélanchton donna lecture, en présence de Charles Quint endormi, du document qui reçut le nom de *Confession de foi d'Augsbourg.* En 1548 eut lieu l'intérim d'Augsbourg, en réalité une suspension d'armes, nouvelle tentative d'union qui échoua complètement. En 1555 la paix de religion d'Augsbourg accorda aux protestants la liberté de conscience.

Outre ces réunions importantes, il y eut à Augsbourg de nombreux conciliabules entre catholiques et réformés, entre autres celui auquel Calvin fait ici allusion.

trompe fort s'il cuide* m'abatre ou descourager en me chargeant de mensonges si frivoles. Car je me confie que Dieu par sa bonté souveraine me donnera de persévérer avec patience invincible au cours de sa saincte vocation, comme j'en donne de nouveau bonnes enseignes* à tous Chrestiens. Or mon but a esté de tellement préparer et instruire ceux qui se voudront adonner à l'estude de Théologie, à ce qu'ils ayent facile accès à lire l'Escriture saincte, et à proufiter et se bien advancer à l'entendre, et tenir le bon chemin et droict sans choper.* Car je pense avoir tellement comprins la somme* de la religion chrestienne en toutes ses parties, et l'avoir digérée* en tel ordre, que celuy qui aura bien comprins la forme d'enseigner que j'ay suyvie, pourra aisément juger et se résoudre de ce qu'il doit chercher en l'Escriture, et à quel but il faut rapporter le contenu d'icelle.* Et pourtant il n'est jà* besoin qu'en mes Commentaires, ausquels j'expose les livres de l'Escriture saincte, j'entre en longues disputes des matières qui sont là traittées, veu que le présent livre est une addresse* générale pour guider ceux qui désirent d'estre aidez: comme de faict on voit que je n'aime point d'extravaguer ny user de longue prolixité. Par ce moyen les Lecteurs seront soulagez d'ennuy et de fascherie,* quand ils auront esté diligens à se munir par l'instruction de ce présent Livre, pour tenir en tout le reste un train aisé: ce que j'aime mieux qu'on cognoisse par effect, que de m'en vanter. Sur quoy je vous recommanderay à la garde de Dieu, désiran aussi de n'estre point oublié en vos sainctes prières, selon le fruit que vous recevrez de mes labeurs.

A Genève, ce premier jour d'Aoust, M.D.LIX.

Sainct Augustin en l'epistre VII

Je me confesse estre du rang de ceux qui escrivent en proufitant, et proufitent en escrivant.

Quatrain Traduict d'un Distique Latin de l'autheur

Ceux desquels je voulois l'innocence défendre
En un simple livret, m'ont si bien seu poursuivre,
Par leur zèle fervent, et saint désir d'apprendre,
Qu'ils ont tiré de moy à la fin ce grand livre.

PRÉFACE

des

COMMENTAIRES DE JEHAN CALVIN SUR LE LIVRE DES PSEAUMES

(*Edition de* 1859 — *Paris, Meyrueis*)

Cet extrait peut être considéré comme une autobiographie. Calvin, après avoir exposé pourquoi il livra à l'imprimeur les *Commentaires sur les Psaumes*, raconte comment il fut amené à publier l'*Institution.* Des deux passages omis ici, le premier se rapporte à la prière, le second aux ennemis de Dieu et de Calvin lui-même.

JEHAN CALVIN

aux fidèles et débonnaires lecteurs, salut.

Si la lecture de ces miens Commentaires apporte aussi grand advancement à l'Eglise de Dieu comme j'y ay senty de proufit en mon endroict en les escrivant, je n'auray point d'occasion de me repentir d'avoir entreprins ce labeur: combien* qu'ayant exposé* yci en nostre petite eschole le livre des Pseaumes trois ans au paravant, je pensoye m'estre suffisamment acquitté par ce moyen, et avoye délibéré de ne publier point plus loing ce que j'avois traitté privément entre* ceux avec lesquels je converse. Et de faict, avant que j'entreprinsse d'exposer* ce livre en mes leçons à la requeste de mes frères, j'avoye dit (ce qui estoit vray) que je m'en déportoye,* pour autant que Martin Bucer[1] trèsfidèle docteur de

[1]Martin Bucer, né à Schlestadt (Alsace) en 1491, entra à quinze ans dans un couvent dominicain. La lecture des écrits d'Erasme et un séjour à

l'Eglise de Dieu y avoit besongné en tel sçavoir, diligence et fidélité, et si bien rencontré que pour le moins il n'estoit pas si requis que j'y misse la main. Et quant aux Commentaires de Wolphgangus[1] Musculus, si lors ils eussent desjà esté mis en lumière, je n'eusse pas voulu oublier à en faire mention par mesme moyen, veu que luy aussi, au jugement des gens de bien, a acquis grand' louange en cest endroict par sa diligence et industrie. Or n'estoy-je pas encores venu à la fin du livre, que me voyci solicité par nouvelles prières, que je ne permisse point que mes lectures* lesquelles certains personnages avoyent recueillies proprement et fidèlement, non sans grand labeur, veinssent à estre perdues. De moy, je persiste en mon propos, promettant seulement ce que de long temps j'avoye eu en fantasie,* asçavoir que j'y escriroye quelque chose en Langue françoise, afin que les gens de nostre nation ne fussent desprouveus d'aide, pour bien entendre un livre si utile en le lisant. Quand je veins commencer à y besongner, soudain contre ma première délibération* il me veint je ne sçay comment

l'université, à Heidelberg où il rencontra Luther, le gagnèrent à la réformation. Il prêcha la réforme à Wissembourg et à Strasbourg, où il devint pasteur. Il fit tout ce qu'il put pour amener une union entre les luthériens d'Allemagne et les zwingliens de Suisse, mais sans succès; il s'efforça aussi d'amener la paix entre catholiques et protestants, également sans succès, et dut quitter Strasbourg en 1549. Il accepta une chaire de professeur de théologie à Cambridge, où il mourut en 1551, aimé et estimé de tous.

[1]Wolphgangus ou Wolfgang, surnommé Musculus à cause de sa vigueur physique, prince d'Anhalt, naquit en 1492. Il devint le disciple et l'ami dévoué de Luther dont il fit la connaissance à la diète de Worms (1521), et en 1530 signa à la diète d'Augsbourg la confession de foi évangélique. Luther le surnomma le *Légat de Dieu*. A la mort de Luther (1546), il prit part à la lutte contre Charles Quint et fut mis au ban de l'empire. Il se réfugia dans les montagnes du Harz, et ce ne fut qu'en 1552 qu'il rentra en possession de ses Etats. Il mourut en 1566.

en l'esprit de dresser* en Latin, seulement comme par manière d'essay, l'exposition* d'un Pseaume. Puis après quand je vey que la chose rencontroit* selon mon désir beaucoup plus que je n'avoye espéré, le courage me veint: ainsi je commence à essayer de faire de mesme en quelque peu d'autres Pseaumes. Ce qu'ayans apperceu mes familiers,* comme me tenans par ce moyen obligé, prindrent plus grande hardiesse de me soliciter que je ne désistasse point. Il y eut une raison qui m'y feit condescendre, laquelle aussi m'avoit dés le commencement incité à faire ce premier essay, asçavoir que je doutoye que quelque jour contre mon vouloir, ou pour le moins sans mon sceu,* ce qu'on avoit recueilly de mes leçons ne veinst à estre mis en lumière. Certes je puis bien dire que plustost ceste crainte m'a tiré à dresser* l'ouvrage, que je n'y ay esté conduit de franche volonté. Ce pendant à la poursuite et continuation j'ay cognu plus asseurément comment le labeur n'estoit point inutile: et mesmes j'ay senty par mon expérience propre que j'apporteroye aux gens qui ne sont pas des plus exercitez* une bonne aide pour entendre les Pseaumes. Au reste, il est difficile d'exprimer par paroles les grandes richesses et de diverses sortes qui sont contenues en ce thrésor: tant y a que je sçay bien que tout ce que j'en pourray dire n'approchera point de l'excellence de la chose. Mais pource* qu'encores vaut-il mieux donner aux lecteurs quelque goust, avant* plus petit, de la merveilleuse utilité qu'ils en recevront, que du tout n'en dire mot, je pourray toucher en brief* ce que la grandeur de la chose ne permet point de déduire* parfaitement, J'ay accoustumé de nommer ce livre une anatomie de toutes les parties de l'âme, pource* qu'il n'y a affection* en l'homme laquelle

ne soit yci représentée comme en un miroir. Mesmes, pour mieux dire, le sainct Esprit a yci pourtrait* au vif toutes les douleurs, tristesses, craintes, doutes, espérances, solicitudes,* perplexitez, voire* jusques aux esmotions confuses desquelles les esprits des hommes ont accoustumé d'estre agitez. Le reste de l'Escriture contient les enseignemens que Dieu a enjoinct à ses serviteurs de nous annoncer: mais yci les Prophètes, d'autant que parlans à Dieu ils descouvrent toutes les affections intérieures, appellent ou plustost tirent un chacun de nous à examiner soy-mesme, afin que rien de tant d'infirmitez ausquelles nous sommes sujets, et de tant de vices desquels nous sommes pleins, ne demeure caché. . . . . Au reste, si les lecteurs vienent à sentir quelque fruit et proufit du labeur que j'ay prins à escrire ces Commentaires, je veux bien qu'ils sçachent que l'expérience que j'ay eue par les combats esquels* le Seigneur m'a exercé, encores qu'elle n'ait pas esté des plus grandes, m'y a toutesfois grandement servy: non-seulement à ce que je peusse déduire comment il faut prattiquer et mettre en usage toute la doctrine qu'on en pouvoit recueillir, mais aussi à ce que j'eusse plus grande ouverture* à comprendre l'intention de chacun de ceux qui ont composé les Pseaumes. Et pource* qu'entre tous ceux-là David est le principal, ce qui m'a beaucoup servy pour entendre plus à plein les complaintes* qu'il fait des afflictions que l'Eglise a à soustenir au dedans de soy, et par ceux mesmes qui se disent en estre membres, c'est que j'ay souffert les mesmes choses ou semblables des ennemis domestiques de l'Eglise. Car combien* que j'ensuyve* David de bien loing, et qu'il s'en fale* beaucoup que je soye à accomparer* à luy: ou pour mieux dire, combien* qu'en aspirant

lentement et avec grande difficulté à tant de vertus qui ont esté excellentes en luy, je me sente encores entaché des vices contraires, toutesfois si j'ay quelques choses de commun avec luy, je suis content de les considérer et faire quelque comparaison de l'un à l'autre. Ainsi doncques, jà* soit qu'en lisant les tesmoignages de sa foy, patience, ardeur, zèle, et intégrité, je me soye souventesfois mis à gémir et souspirer que je n'en approchoye que de bien loing, toutesfois ç'a esté une chose qui m'a beaucoup servy, de contempler en luy, comme en un miroir, tant les commencemens de ma vocation, que le discours* et la continuation de ma charge: à ce que je recognusse plus asseurément que tout ce qu'a souffert et soustenu ce Roy et Prophète tant excellent, m'estoit proposé de Dieu pour exemple afin de l'imiter. Vray est que ma condition est beaucoup moindre et plus basse, et n'est pas besoin que je m'arreste à le montrer: mais comme il fut prins d'après les bestes,* et eslevé au souverain degré de dignité royale, ainsi Dieu de mes petis et bas commencemens m'a advancé jusques à m'appeler à ceste charge tant honorable de ministre et prescheur de l'Evangile. Dés que j'estoye jeune enfant, mon père m'avoit destiné à la Théologie: mais puis après, d'autant qu'il considéroit que la science des loix communément enrichit ceux qui la suyvent, ceste espérance luy feit incontinent changer d'advis. Ainsi cela fut cause qu'on me retira de l'estude de Philosophie, et que je fus mis à apprendre les Loix: ausquelles combien* que je m'efforçasse de m'employer fidèlement, pour obéir à mon père, Dieu toutesfois par sa providence secrette me feit finalement tourner bride d'un autre costé. Et premièrement, comme ainsi* soit que je fusse si obstinément adonné

aux superstitions de la Papauté, qu'il estoit bien malaisé qu'on me peust tirer de ce bourbier si profond, par une conversion subite il donta* et rangea à docilité mon cœur, lequel, eu esgard à l'aage, estoit par trop endurcy en telles choses. Ayant doncques receu quelque goust et cognoissance de la vraye piété, je fus incontinent enflambé* d'un si grand désir de proufiter, qu'encores que je ne quittasse pas du tout les autres estudes, je m'y employoye toutesfois plus laschement. Or je fus tout esbahy que devant que l'an passast, tous ceux qui avoyent quelque désir de la pure doctrine, se rangeoyent à moy pour apprendre, combien* que je ne feisse quasi* que commencer moy-mesme. De mon costé, d'autant qu'estant d'un naturel un peu sauvage et honteux, j'ay tousjours aimé requoy* et tranquillité, je commençay à chercher quelque cachette et moyen de me retirer des gens: mais tant s'en faut que je veinsse à bout de mon désir, qu'au contraire toutes retraittes et lieux à l'escart m'estoyent comme escholes publiques. Brief, ce pendant que j'avoye tousjours ce but de vivre en privé sans estre cognu, Dieu m'a tellement proumené* et fait tournoyer par divers changemens, que toutesfois il ne m'a jamais laissé de repos en lieu quelconque, jusques à ce que maugré mon naturel il m'a produit en lumière, et fait venir en jeu, comme on dit. Et de faict, laissant le pays de France je m'en veins en Allemaigne de propos délibéré, afin que là je peusse vivre à requoy* en quelque coin incognu, comme j'avoye tousjours désiré: mais voyci, pource* que ce pendant que je demeuroye à Basle, estant là comme caché et cognu de peu de gens, on brusla en France plusieurs fidèles et saincts personnages, et que le bruit en estant venu aux nations estranges,* ces bruslemens furent

trouvez fort mauvais par une grand'partie des Allemans, tellement qu'ils conceurent un despit contre les autheurs de telle tyrannie: pour l'appaiser, on feit courir certains petis livres malheureux et pleins de mensonges, qu'on ne traittoit ainsi cruellement autres qu'Anabaptistes[1] et gens séditieux, qui par leurs resveries et fausses opinions renversoyent non-seulement la religion, mais aussi tout ordre politique. Lors moy voyant que ces prattiqueurs* de Cour par leurs desguisemens taschoyent de faire non-seulement que l'indignité de ceste effusion du sang innocent demeurast ensevelie par les faux blasmes et calomnies desquelles ils chargeoyent les saincts Martyrs après leur mort, mais aussi que par après il y eust moyen de procéder à toute extrémité de meurtrir* les povres fidèles, sans que personne en peust avoir compassion, il me sembla que sinon que je m'y opposasse vertueusement, entant qu'en moy estoit, je ne pouvoye m'excuser qu'en me taisant je ne fusse trouvé lasche et desloyal. Et ce fut la cause qui m'incita à publier mon Institution de la Religion chrestienne: premièrement afin de respondre à ces meschans blasmes que les autres semoyent, et en purger* mes frères, desquels la mort estoit précieuse en la présence du Seigneur: puis après afin que d'autant que les mesmes cruautez pouvoyent bien tost après estre exercées

[1]Les Anabaptistès, secte religieuse du commencement du XVIe siècle, concevaient l'affranchissement promis aux hommes par l'Evangile comme le renversement du régime dont ils souffraient et comme l'établissement d'un Etat chrétien, et travaillèrent à l'abolition de toute la hiérarchie religieuse et politique et à l'organisation du *royaume de Dieu* sur la terre. Ils prêchèrent pendant quelque temps les doctrines les plus révolutionnaires, ce qui leur attira les répressions les plus sanglantes. Ecrasés comme parti politique à partir de 1536, ils survécurent comme parti religieux, essentiellement pacifique, rejetant l'autorité civile en principe, mais l'acceptant en fait comme une institution nécessaire jusqu'à l'accomplissement des temps.

contre beaucoup de povres personnes, les nations estranges* fussent pour le moins touchées de quelque compassion et solicitude pour iceux.* Car je ne mis pas lors en lumière le livre tel qu'il est maintenant copieux et de grand labeur, mais c'estoit seulement un petit livret contenant sommairement les principales matières: et non à autre intention, sinon afin qu'on fust adverty quelle foy tenoyent ceux lesquels je voyoye que ces meschans et desloyaux flatteurs diffamoyent vilenement et malheureusement. Or que je n'eusse point ce but de me monstrer et acquérir bruit,* je le donnay bien à cognoistre, par ce qu'incontinent après je me retiray de là: joinct* mesmement que personne ne sceut là que j'en fusse l'autheur: comme aussi par tout ailleurs je n'en ay point fait de semblant, et avoye délibéré de continuer de mesme jusques à ce que finalement maistre Guillaume Farel[1] me reteint à Genève, non pas tant par conseil et exhortation, que par une adjuration espovantable, comme si Dieu eust d'en haut estendu sa main sur moy pour m'arrester. Pource* que pour aller à Strasbourg, où je vouloye lors me retirer, le plus droict chemin estoit fermé par les guerres, j'avoye délibéré de passer par yci légèrement, sans arrester plus d'une nuit en la ville. Or un peu au paravant la Papauté en avoit esté chassée par le moyen de ce bon personnage que j'ay nommé, et de maistre

[1]Guillaume Farel, né à Gap en 1489, eut une carrière errante de réformateur. Etabli successivement à Bâle, Strasbourg, Murat, Bienne, Neuchâtel, Montbéliard, son ardeur impétueuse rendait impossible une activité prolongée dans le même endroit. Il réussit en 1530 à faire adopter publiquement la réforme à Neuchâtel, puis à Genève en 1534. En 1536, Farel donna Calvin à Genève, mais les deux furent bannis par le parti libertin en 1538. Nul ne fit plus que lui pour répandre la réforme religieuse, surtout dans la Suisse romande. Il mourut à Neuchâtel en 1565, après une carrière de soldat plutôt que de chef, d'apôtre plutôt que de réformateur.

Pierre Viret:[1] mais les choses n'estoyent point encores dressées en leur forme, et y avoit des divisions et factions mauvaises et dangereuses entre* ceux de la ville. Adoncques* un personnage, lequel maintenant s'est vilenement révolté et retourné vers les Papistes, me descouvrit et feit cognoistre aux autres. Sur cela Farel (comme il brusloit d'un merveilleux zèle d'advancer l'Evangile) feit incontinent tous ses efforts pour me retenir. Et après avoir entendu que j'avoye quelques estudes particulières ausquelles je me vouloye réserver libre, quand il veit qu'il ne gaignoit rien par prières, il veint jusques à une imprécation, qu'il pleust à Dieu de maudire mon repos et la tranquillité d'estudes que je cherchoye, si en une si grande nécessité je me retiroye et refusoye de donner secours et aide. Lequel mot m'espovanta et esbransla tellement, que je me désistay du voyage que j'avoye entreprins: en sorte toutesfois que sentant ma honte et ma timidité, je ne voulus point m'obliger à exercer quelque certaine charge. Après cela à grand'peine se passèrent quatre mois, que d'un costé les Anabaptistes nous veinrent assaillir, et de l'autre un meschant apostat, lequel estant secrettement soustenu et appuyé du crédit d'aucuns* des principaux, nous pouvoit beaucoup faire de fascherie.* Ce pendant surveinrent en la ville séditions les unes sur les autres, qui nous af-

[1]Pierre Viret, né à Orbe (Suisse) en 1511, après avoir étudié la théologie à l'université de Paris, retourna dans son pays séduit par les idées nouvelles, et se joignit à Farel pour combattre le catholicisme à Genève (1534). Etabli successivement à Neuchâtel, à Lausanne où sa sévérité mécontenta le peuple, puis à Genève, il se vit obligé par le mauvais état de sa santé de gagner le midi de la France (1562). Il y fut accueilli avec enthousiasme par les réformés de Nîmes et de Montpellier, puis il se rendit dans le Béarn, où Jeanne d'Albret le chargea d'enseigner la théologie à Orthez; il mourut dans cette ville en 1571.

fligèrent et proumenèrent* d'une façon qui n'estoit point lasche.* Ainsi, combien* que je me recognoy estre timide, mol, et pusillanime de ma nature, il me falut toutesfois dés les premiers commencemens soustenir ces flots tant impétueux: ausquels jà* soit que je ne succombasse pas, si* est-ce que je ne me trouvay point garny d'une si grande magnanimité, que quand par le moyen de certains troubles on me chassa, je ne m'en resjouisse plus qu'il ne faloit. Lors par ce moyen estant en liberté et quitte de ma vocation, j'avoye délibéré de vivre en repos sans prendre aucune charge publique, jusques à ce que l'excellent serviteur de Christ Martin Bucer, usant d'une semblable remonstrance et protestation qu'avoit fait Farel au paravant, me rappela à une autre place. Estant doncques espovanté par l'exemple de Jonas, lequel il me proposoit, je poursuyvi encores en la charge d'enseigner. Et mesmes combien* que tousjours je continuasse à estre semblable à moy-mesme, c'est asçavoir de ne vouloir point apparoistre ou suyvre les grandes assemblées, je ne sçay comment toutesfois on me mena comme par force aux Journées impériales,[1] où bon gré mal gré il me falut trouver en la compagnie de beaucoup de gens. Depuis, quand le Seigneur ayant pitié de ceste ville, eut appaisé les esmotions et troubles pernicieux qui y estoyent, et par sa vertu admirable dissipé tant les malheureux conseils, que les efforts sanguinaires des perturbateurs de la République, contre mon désir et affection* la nécessité me fut imposée de retourner à ma première charge. Car combien* que le salut de ceste Eglise me fust en telle recommandation, que pour icelle* je n'eusse point fait de difficulté d'abandonner ma vie, ma timidité toutesfois me présentoit beau-

[1]A. Worms, au congrès de 1540. Voir lettre datée de Worms, p. 51.

coup de raisons de m'excuser, pour ne point reprendre derechef sur mes épaules un fardeau si pesant. Mais à la parfin* le regard* de mon devoir, que je considéroye avec révérence et conscience, me gaigna, et feit condescendre à retourner vers le troupeau d'avec lequel j'avoye esté comme arraché; ce que je feis avec tristesse, larmes, grande solicitude,* et destresse, comme le Seigneur m'en est trèsbon tesmoin, et plusieurs bons personnages, qui m'eussent bien voulu veoir hors de cette peine, n'eust esté que ce que je craignoye, et qui m'avoit fait consentir, les retenoit aussi et leur fermoit la bouche. Maintenant si je vouloye réciter les divers combats par lesquels le Seigneur m'a exercé depuis ce temps-là, et par quelles espreuves il m'a examiné, ce seroit une longue histoire. Mais afin que je n'ennuye point de paroles inutiles les lecteurs, il me suffira de réitérer en brief* ce que j'ay touché un peu devant, qu'en considérant tout le discours* de la vie de David, il me sembloit qu'à chacun pas il me monstroit le chemin, et que cela m'a esté un merveilleux soulagement. Car comme ce sainct Roy a esté fasché* de guerres continuelles par les Philisthins et autres peuples estranges* ses ennemis, mais encores navré* plus griefvement au milieu de son peuple par la malice d'aucuns* desloyaux et malheureux: ainsi je puis dire quant à moy, que de tous costez j'ay esté assailly, tellement qu'à grand'peine ay-je peu estre en repos un bien peu de temps, que tousjours je n'eusse à soustenir quelque combat, ou de ceux de dehors, ou de ceux de dedans. . . . . Mais puisque la condition de David a esté telle, qu'ayant fait beaucoup de plaisir et proufit à son peuple, il a toutesfois sans occasion esté hay de plusieurs, (comme il se complaind* qu'il a payé ce qu'il n'avoit point ravy)

quand je me suis veu sans cause estre assailly des haines de ceux lesquels me devoyent aider et soulager, ce m'a esté une grande consolation de me conformer à l'exemple d'un tel personnage et si excellent. Et mesmes ceste cognoissance et expérience m'a de beaucoup servy pour entendre les pseaumes, afin que je ne m'y trouvasse trop nouveau comme en un pays incognu. Et de faict, les lecteurs (comme je pense) recognoistront qu'en déclairant les affections intérieures tant de David que des autres, j'en parle comme de choses desquelles j'ay familière cognoissance. Au reste, comme ainsi* soit que j'aye mis peine en bonne conscience de communiquer ce thrésor à tous fidèles, encores que je n'y aye pas tant fait que j'eusse bien désiré, si* est-ce que le devoir que j'en ay fait mérite qu'on m'en sçache quelque gré. Toutesfois je ne requiers autre chose, sinon que chacun juge de mon labeur en bonne équité, selon le proufit et fruit qu'il en sentira. Tant y a seulement en lisant ces Commentaires, on pourra veoir à l'œil que je n'ay point cherché de plaire, sinon entant qu'il y avoit quant et quant* moyen de proufiter aux gens. Et pourtant non-seulement j'ay observé par tout une simple façon d'enseigner, mais aussi afin de m'eslongner tant plus de toute ostentation, je me suis abstenu le plus souvent de réfuter les autres: qui estoit toutesfois l'endroict où j'avoye plus belle matière de me monstrer avec applaudissement de ceux qui pourront lire mon livre. Et si* n'ay jamais touché les opinions contraires, sinon là où il estoit à craindre qu'en m'en taisant je laissasse les lecteurs en suspens. Ce pendant je sçay combien plusieurs trouveroyent mieux à leur goust, qu'on feist un amas de beaucoup de matières, d'autant que cela a grand lustre, et acquiert bruit*

à ceux qui le font: mais je n'ay rien eu en plus grande recommandation, que de regarder à l'édification de l'Eglise. Dieu qui m'a donné ce vouloir, face par sa grâce que l'issue en soit telle.

De Genève ce XXII de juillet, M.D.LVII.

DÉDICACE

du

COMMENTAIRE SUR LA DEUXIÈME ÉPITRE AUX CORINTHIENS

(Meyrueis, Paris, 1855)

WOLMAR, à qui ce Commentaire est dédié, est né à Rottweil (Wurtemberg) en 1497. Il fit ses études aux universités de Paris, Bourges et Tubingen, et devint professeur de jurisprudence à Tubingen. Il se voua ensuite à l'étude et à l'enseignement de la langue et de la littérature grecques, et pendant son séjour à Bourges eut Calvin et Théodore de Bèze au nombre de ses élèves; il conserva toujours avec eux les relations les plus amicales. Il mourut en 1561.

A MELCHIOR VOLMAR ROUX

jurisconsulte, homme excellent, Jehan Calvin, salut.

Si vous voulez m'accuser non-seulement de négligence, mais aussi d'incivilité, pource* que par si long temps je ne vous ay escrit aucunes letres: je confesse qu'à grand' peine ay-je de quoy m'excuser. Car si j'allègue qu'il y a longue distance de lieux d'yci à vous, et que par l'espace de cinq ans entiers je n'ay rencontré aucun qui allast de par delà, l'excuse sera bien vraye: mais de moy-mesme je recognoy desjà qu'elle seroit trop débile. Et pourtant, il m'a semblé qu'il n'y avoit point de meilleur moyen que de me présenter avec quelque récompense, laquelle réparant les fautes du temps passé, feroit mon

appointement* tout en un coup. Voyci donc un Commentaire sur la seconde Epistre de S. Paul aux Corinthiens, composé et dressé* par moy, avec le plus grand soin et dextérité qu'il m'a esté possible: lequel je vous envoye maintenant à ceste fin, car je ne fay point de doute, que de vostre grâce ne l'acceptiez pour suffisante recompense. Combien* qu'il y a aussi d'autres causes et plus grandes, lesquelles m'ont incité à le vous dédier. Premièrement, il me souvient de quelle affection vous avez entretenu et augmenté ce commencement d'amitié que j'avoye avec vous de long temps: combien vous avez esté prest d'employer franchement, et vous et vostre pouvoir pour moy, quand vous avez pensé que l'occasion se présentoit de monstrer vostre amour envers moy: comment vous m'avez offert vostre crédit pour m'avancer, si la vocation, à laquelle j'estoye lors attaché, ne m'eust empesché de l'accepter. Mais il n'y a rien que j'aye trouvé si bon, que la souvenance de ce premier temps, quand estant envoyé par mon père pour apprendre le Droict civil, je conjoigni, vous ayant pour conducteur et maistre, avec l'estude des loix les letres Grecques, lesquelles lors vous enseigniez avec grande louange. Et certes il n'a point tenu à vous que je n'y proufitasse d'avantage: car de vostre grâce vous estiez prest de me tendre la main, jusques à ce que j'eusse parachevé le cours de l'estude, et veu ce qui en est d'un bout en autre, n'eust esté que la mort de mon père entreveint,* laquelle fut occasion de me distraire lors qu'il n'y avoit pas long temps que j'estoye en train. Tant y a toutesfois que je me recognoy grandement obligé à vous, de ce que pour le moins j'ay apprins sous vous les commencemens, lesquels m'ont depuis aidé. Parquoy je n'ay peu autrement

contenter mon désir, qu'en laissant à ceux qui viendront après nous, un tesmoignage que je n'ay point voulu estre ingrat envers vous: par mesme moyen faisant aussi que vous receussiez quelque fruit, avant* moindre, de vostre labeur ancien, duquel je sens encore aujourd'huy le proufit. A Dieu.

De Genève le premier d'Aoust, M.D.XLVI.

DÉDICACE

du

COMMENTAIRE SUR L'ÉPITRE À TITE

(Meyrueis, Paris, 1855)

JEHAN CALVIN
à deux excellens serviteurs de Christ,

M. GUILLAUME FAREL,[1] ET M. PIERRE VIRET,[1]
ses frères bien aimez
et compagnons en l'œuvre de nostre Seigneur, salut.

Combien* que ce mien Commentaire, que je vous dédie, soit un petit don: toutesfois je tien pour certain que ne laisserez point de l'avoir bien agréable, pource* que l'argument mesme de l'Epistre m'a incité à ce faire. Tite auquel ceste Epistre est envoyée, avoit pris la charge en Crète de parachever et mettre fin au bastiment que S. Paul avoit laissé commencé. Il en est presque ainsi de moy en comparaison de vous. Car comme ainsi* soit que vous eussiez commencé à dresser* ceste Eglise de Genève, voire* avec grans labeurs et dangers, je survein après quelque espace de temps, premièrement pour coadjuteur: et puis après demeuray vostre successeur, pour

[1]Voir notes pages 40 et 41.

m'employer selon mon pouvoir à avancer tousjours en mieux l'œuvre qu'aviez bien et heureusement commencée. Ce que moy et mes compagnons taschons encore aujourd'huy à faire: si avec moindre avancement qu'il ne seroit à désirer, néantmoins de bon cœur et fidèlement, selon nostre petit pouvoir. Mais pour retourner à vous: d'autant qu'en comparaison de vous la condition de ma charge ressemble à celle que sainct Paul avoit commise à Tite: il m'a semblé que ceste convenance* me convioit à vous choisir sur tous autres, pour vous dédier ce mien labeur. Cependant il servira pour le moins à ceux qui sont de nostre temps, et paraventure à ceux aussi qui viendront après nous, de quelque tesmoignage de nostre amitié et conjonction* saincte. Je ne pense point qu'il y ait jamais eu une couple d'amis, qui ait vescu ensemble en si grande amitié en la conversation* commune de ce monde, que nous avons fait en nostre ministère. J'ay fait yci office de Pasteur avec vous deux. Tant s'en faut qu'il y eust aucune apparence d'envie, qu'il me sembloit que vous et moy n'estions qu'un. Nous avons esté puis après séparez de lieux. Car quant à vous, Maistre Guillaume, l'Eglise de Neuf-chastel, laquelle vous avez délivrée de la tyrannie de la Papauté, et conquestée* à Christ, vous a appelé: et quant à vous, Maistre Pierre, l'Eglise de Lausane vous tient à semblable condition. Mais cependant chacun de nous garde si bien la place qui luy est commise, que par nostre union les enfans de Dieu s'assemblent au troupeau de Jésus-Christ, voire* mesme sont unis en son corps, et au contraire, les ennemis d'iceluy* crèvent de despit: je di non-seulement ceux de dehors, qui nous font la guerre apertement,* mais aussi les autres de plus près, et domestiques, qui nous tormentent au

dedans. Car je conte* aussi ceci entre les autres biens de nostre amitié et conjonction,* que ces vileins mastins,* les morsures desquels ne peuvent nous atteindre pour la rompre et deschirer, ne gaignent non plus à abbayer* tant qu'ils peuvent à l'encontre. Et certes il ne nous faut pas beaucoup soucier de leur inpudence, veu que nous-nous pouvons vrayement glorifier devant Dieu, et avons monstré par évidens tesmoignages et à bonnes enseignes* devant les hommes, que nous n'avons point entrenous autre intelligence ou amitié, que celle laquelle ayant esté consacrée au nom de Christ, a esté jusques à présent proufitable à son Eglise, et ne tend à autre fin, sinon que tous avec nous soyent un en luy. Or je vous recommande à Dieu, mes frères bien-aimez et entiers amis. Le Seigneur Jésus vueille tousjours bénir vos labeurs.

De Genève, ce XXIXe jour de Novembre, M.D.XLIX.

LETTRES

D'après l'édition des LETTRES DE JEAN CALVIN
publiées par Jules Bonnet, Meyrueis,
Paris, 1854.

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE

Suivant le désir exprimé par les ministres de l'église de Strasbourg, Calvin s'était rendu avec Bucer, en 1540, au congrès de Worms pour assister aux conférences qui devaient avoir lieu entre les théologiens des deux cultes. Ce fut dans cette ville qu'il reçut les députés du Conseil de Genève, porteurs de la lettre suivante:

Au docteur Caulvin, Ministre évangélique.

Monsieur nostre bon frère et singulier amy, très affectueusement à vous nous recommandons, pource* que sumes* entièrement informés que vostre désir n'est aultre synon l'accroyssement et avancement de la gloyre et honneur de Dieu et de sa saincte parolle. De la part de nostre petit, grand et général Conseil (lesquels de cecy faire nous font grandement admonester), vous prions très affectueusement vous volloyr transporter par devers nous, et en vostre pristine* place et ministère retourner, et espérons en l'ayde de Dieu que ce sera ung grand bien et fruict à l'augmentation de la Saincte Evangile,* voyeant que nostre peuple grandement vous désire, et ferons avecques vous de sorte que aurez occasion vous contenter. Ce 22 octobre 1540.

Vos bons amys,

Les sindicques et Conseyl de Genève.

Voici la réponse de Calvin:

MAGNIFICQUES, puissants et honorables Seigneurs, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu de m'escrire, ensemble* entendu le rapport de vos ambassadeurs conforme à icelles.* Quand il n'y auroit que l'humanité et gratieuseté dont vous usez envers moi en toutes sortes, je ne me pourroys aultrement acquiter de mon debvoir que en m'efforseant en tant qu'il est en moy de satisfaire à vostre demande. D'advantaige elle est tant raisonnable qu'elle me doibt bien induire de faire ce qu'elle contient. Toutesfois il y a encores une raison laquelle me contrainct plus à regarder les moyens de pouvoir obtempérer à vostre vouloir. C'est le singulier amour que je porte à vostre Eglise, ayant tousjours en mémoire qu'elle m'a esté une fois recommandée de Dieu et commise en charge, et que par cela j'ay esté obligé à jamais de procurer son bien et salut.

Toutesfois je pense avoir excuse si juste et suffisante de ce que je n'exécute point si tost mon désir et le vostre, assavoir de vous déclairer par effect l'affection* de mon cœur, que vous ne serez pas mal contents de la response que j'ay faict à vos ambassadeurs. Je vous prie doncq, comme je vous ay naguères escrit, de vouloir toujours considérer que je suis icy pour servir selon la petite faculté que Dieu m'a donnée à toutes les Eglises chrestiennes, au nombre desquelles la vostre est comprise, et pourtant que je ne puis pas délaisser une telle vocation, mais suis contrainct d'attendre l'issue qu'il plaira au Seigneur de nous donner. Car combien* que je ne soys rien, il me doibt suffire que je suis constitué en ce lieu par la volunté du Seigneur, affin de m'employer à tout

ce où il me vouldra applicquer; et combien* que nous ne voyons pas les choses disposées à procéder fort avant, si* nous fault-il mettre toute diligence et nous tenir sur nos guardes, d'aultant que nos ennemys ne demandent qu'à nous surprendre au desproveu,* et qui plus est, comme ils sont plains de cautèles,* nous ne sçavons pas ce qu'ils machinent. Par quoy il nous fault préparer d'attendre une aultre journée nouvelle, s'ils obtiennent par leurs practiques* qu'il ne se dépesche* rien icy. Cela faict que pour le présent je ne puis pas venir pour vous servir en la prédication de l'Evangile, et au ministère de vostre Eglise. Pareillement en telle incertitude je n'oserois vous déterminer aulcun temps certain, à cause, comme j'ay desjà dict, que ceste assemblée nous en produira possible une seconde à laquelle je pourroys estre envoyé, et ne sçauroys refuser. Tant s'en fault que je doubte que ceste response ne vous soit agréable, que, si la chose estoit en vostre main, j'attendrois un mesme conseil de vous.

Au surplus incontinent* que Dieu m'aura donné le loysir et opportunité, c'est à dire que je seray délibvré de charge extraordinaire, je vous asseure que en toutes sortes qu'il me sera possible de m'employer pour subvenir à vostre Eglise, j'en feray mon debvoir, aultant comme si j'avois desjà accepté la charge en laquelle vous m'appelez, voire aultant que si j'estoys desjà entre* vous faisant office de pasteur. Ceste solicitude* que j'ay que vostre Eglise soit bien entretenue et gouvernée, ne souffrira poinct que je ne tente tous les moyens qu'il me sera possible, pour assister à la nécessité d'icelle.*

Bien est vray que je ne puis quicter la vocation en laquelle je suis à Strasbourg, sans le conseil et consente-

ment de ceulx auxquels nostre Seigneur a donné authorité en cest endroit. Car pour ne point confondre l'ordre de l'Eglise, comme nous ne debvons pas entreprendre le gouvernement d'une Esglise bien réglée sans qu'on nous le présente, aussy nous ne debvons pas laisser les Eglises qui nous sont commises à nostre phantasie, mais attendre que ceulx qui ont la puissance nous en délibvrent par bon et légitime moyen. Ainsi comme n'estant pas libre, je désire toujours de me gouverner par le conseil de mes frères qui sont au ministère de la parole avec moy, mais cela n'empeschera pas que je ne soye prest à vous faire tout service dont le Seigneur nous vouldra faire la grâce. Car leur affection* n'est pas aultre que de me induire, plus tôt que me retirer, de secourir vostre Eglise, en tant qu'ils congnoistront estre expédient pour le salut d'icelle.* Parquoy je vous supplie affectueusement de vouloir avoir ceste fiance* que mon couraige* est du tout à cela, de monstrer que j'ay aultant en recommandation d'assister en tant qu'il me sera licite à vostre Eglise, et faire qu'elle soit proveue* selon la conséquence qu'elle porte,* comme* de chose du monde. Au surplus je vous remercie très humblement de la bonne affection qu'il a pleu de vostre grace déclairer envers moy, comme je l'ay entendue par vos lettres et encore plus amplement par le rapport de vos ambassadeurs.

A tant magnifiques, puissants et honorables seigneurs, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je supplye le Seigneur de vouloir vous augmenter de jour en jour ses grâces qu'il a commencées en vous, et vous conserver tellement par son Sainct Esperit, que vous puissiez servir en vostre dignité à la gloire de son nom, et ainsy que vostre gouvernement et l'estat de

vostre ville par sa bénédiction journellement prospère. Sur toutes choses, je vous prie au nom du Seigneur Jésus, de maintenir vostre bonne paix et concorde, tant qu'il vous sera possible, et entre* vous et avec ceulx qui vous sont conjoincts en nostre Seigneur. De Wormes ce 12 de novembre 1540.

Vostre humble serviteur en nostre Seigneur,

Jéhan Calvin.

(Vol. I, p. 32.)

A MONSIEUR DE FALAIS

Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais et de Bréda en Brabant, arrière-petit-fils naturel de Philippe le Beau, duc de Bourgogne. Elevé à la cour de Charles Quint, ce seigneur adopta, dès sa jeunesse, la foi réformée, et ne pouvant la professer librement sous le régime espagnol, il quitta sa patrie d'après les conseils de Calvin, abandonnant tous ses biens qui furent confisqués par un arrêt de la cour de Malines. Voué dès lors à un perpétuel exil, il habita successivement Cologne, Strasbourg, Bâle, Genève, et entretint une correspondance active avec le réformateur qui le combla des marques de son amitié, et lui dédia en 1546 son Commentaire sur la première épître de saint Paul aux Corinthiens. Ces bonnes relations furent troublées à la suite du procès de Jérôme Bolsec, dont M. de Falais prit ouvertement parti contre Calvin. (*Bonnet.*)

L'*Apologie* de M. de Falais, ouvrage auquel il est fait allusion dans cette lettre, est ainsi décrite dans le post-scriptum à la lettre adressée par Calvin au même, le 10 septembre 1547:

«Le titre me semblera advis* bon tel: *Excuse composée par M. Jacques de Bourgoigne, etc., pour se purger* vers la Majesté Impériale des calumnies à luy imposées* à l'occasion de sa foy, de laquelle il fait confession.* Car le mot d'*Apologie* n'est pas usité en françois.»

Monseigneur, suivant ce que vous m'aviez escrit j'ay bien esté d'advis que le frère maistre François de la Rivière[1] se retirast là, au moins pour quelque temps. Car quant ainsi seroit qu'il luy convint retourner icy, il n'auroit pas long voyage à faire. Et apportant quelque recommandation de Basle, il pourroit s'adresser à Berne pour estre envoyé à Lausanne avec quelque provision en attendant. Toutefois cela ne m'eust pas faict conclurre, sinon que vos lettres y eussent aydé. Je luy ay seulement dict que vous seriez joieux de sa venue, affin que vostre famille receust instruction de luy quelques fois par sepmaines. Car je me suis voulu garder d'entrer en plus grande obligation, affin que cela demeurast en vostre pure liberté.

Quant à la maison je vous prie m'en vouloir mander ce qu'il vous plaira que j'en face. Mais que j'aye vos lettres à la my-aoust. Car selon les uz* de la ville, j'ay congé de renoncer au marché pour la demie année suivant, le signifiant six sepmaines devant le terme. En ce faisant, vous ne serez pas chargé sans propos; comme je crains qu'en la tenant plus longtemps, ce ne fust despense à nul profict.

Je croy que Sainct-André vous a mandé ce qu'avons faict de l'*Apologie*. L'impression n'en sera pas retardée par faulte de la copie. De l'argent, mon advis n'est pas que vous en retiriez rien pour éviter les murmures qui en pourroient sortir, mais plus tost qu'en advertissant ceux qui en ont la charge de s'y gouverner comme il fault, corrigeant les abus, s'il y en avoit, vous subroguiez* quelqu'un en vostre lieu. Toutefois vous y adviserez selon vostre bonne discrétion. Mais je n'ay voulu faillir à

[1]Le ministre François Perucel, dit la Rivière. (*Bonnet.*)

vous en mander mon semblant,* puisqu'il vous avoit pleu de vous en conseiller à moy.

Nous n'avons eu nouvelles d'Allemaigne depuis la prinse du Landgraff[1] qui a eu un payement digne de sa lascheté. Les choses estant ainsi, je recongnois que nostre Seigneur nous veult du tout oster cest Evangile triumphant, pour nous contraindre à combattre soubs la croix de nostre Seigneur Jésus. Mais contentons-nous qu'il face son premier mestier, de garder son Eglise miraculeusement par sa vertu, sans ayde de bras humain. La probation* est dure, je le confesse; mais nos pères en ont bien eu d'aussi pressantes, et sont demeuréz constans néantmoins; et n'ont point esté frustréz en leur fermeté. C'est icy qu'il convient practiquer le proverbe: Espérons, et nous verrons. D'advantaige, il ne nous fault point esbahir, si Dieu nous a corrigéz si rudement, attendu* la vie. Mais comme vous dictes, que ceux qui n'ont pas encore esté touchés se mirent* à tels exemples, pour se réduire, et par ce moien prévenir la main du Juge.

Il y a eu de l'inadvertance aux commis de ceste ville, qu'ils ne me fisrent sçavoir leur partement.* Toutefois je ne laisse pourtant d'attendre de vos nouvelles par eux. Je ne sçay s'il y sera venu quelque bruict de nos troubles jusque-là, car on en parle si hault par le païs circonvoisin, qu'il semble que nous soions tous perdus. Sur tout on me faict mort souvent ou bien navré.* Mais tant y a que je n'en sens rien. Et en la ville nous ne voyons point la centiesme partie de ce qui s'en dict. Il y a bien eu quelques murmures et menaces des gens desbauchés qui

[1]Intimidé par la défaite de l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse s'était soumis à l'empereur, et n'avait obtenu son pardon qu'en l'implorant à genoux, et en livrant à ce prince sa personne et ses états. (*Bonnet.*)

ne peuvent porter* le chastiement. Mesme la femme[1] de celluy qui vous devoit aller veoir et vous escrivit de Berne, s'estoit eslevée bien fièrement. Mais il fallu qu'elle ait gagné les champs pource* qu'il ne faisoit pas bon en la ville pour elle. Les aultres baissent bien la teste, au lieu de lever les cornes. Il y en a un[2] qui est en danger de payer un escot* bien chier;* je ne sçay si la vie n'y demeurera point. Il semble advis* aux jeunes gens que je les presse trop. Mais si la bride ne leur estoit tenue roidde, ce seroit pitié. Ainsi il fault procurer leur bien, maulgré qu'ils en ayent.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce et de Madamoiselle,[3] je prieray nostre bon Dieu qu'il vous ait toujours en sa garde, vous fortifiant par son Sainct-Esprit pour résister à toutes tentations, et vous augmentant en tout bien à son honneur. Et pource* que le terme de Madamoiselle approche, nous aurons souvenance de pryer pour sa bonne délivrance. Ma femme se recommande aussi humblement à tous deux. Ce 14 de julliet (1547).

Vostre serviteur et humble frère,

Jéhan Calvin.

(Vol. I, p. 209.)

[1]Amédée Perrin. Sa femme, fille d'un riche bourgeois, et réprimandée sans cesse par le consistoire, était l'ennemie implacable des ministres et de Calvin. (*Bonnet.*)

[2]Jacques Gruet, ancien chanoine de mœurs licencieuses et déréglées, impatient de tout frein dans l'Eglise comme dans l'Etat. Censuré sévèrement par les ministres à cause de ses débauches, il avait proféré contre eux des menaces de mort, qu'il osa afficher jusque sur la chaire de Saint Pierre à Genève. Son procès, instruit avec la rigueur de ce temps, se termina par une sentence capitale. Il périt sur l'échafaud le 26 juillet 1547. (Voir la lettre suivante.)

[3]Madame de Falais.

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE

Après la mort de Gruet, décapité pour crime de rébellion et de blasphème, on découvrit, dans la maison où il avait habité, un écrit de sa main, en 26 pages, qui fut déféré aux Seigneurs de Genève. Ceux-ci le soumirent à Calvin, qui formula son jugement dans le mémoire suivant. Les opinions attribuées à Gruet expliquent aisément la colère de l'austère réformateur.

Puisqu'il a pleu à messieurs me demander mon advis quant au livre de Gruet, il me semble avant toutes choses qu'ils doibvent par voye juridique faire recongnoistre la main,* non pas tant pour la condamnation de l'homme qui desjà est assez condamné, que pour la conséquence, tant affin qu'on ne pense pas qu'ils se soyent esmus légièrement pour un livre incertain,* que pour le regard* des adhérents et complices.

Cela fait, il me semble que l'abolition du livre ne doibt pas estre comme sépulture, mais avec tesmongnage qu'ils l'ont eu en telle détestation, comme il mérite, et ne fust que pour l'exemple.

Vray est que puisqu'il nous convient abstenir de toutes paroles déshonnestes, et ne doibvent sortir de nostre bouche, que tels blasphesmes et si exécrables ne doibvent estre récitéz, comme si nous n'en avions nul horreur;* mais suyvant la reigle que nostre Seigneur a donnée en sa loy, il est expédient que magistrats fidèles spécifient les impiétés qu'ils punissent. Dadvantage, messieurs sçavent qu'il est nécessaire pour beaucoup de raysons lesquelles je leur laisse à considérer, combien que ce qui en a esté ordonné de Dieu nous doibt bien suffire.

La forme, sous correction, nous sembleroit bonne, telle qu'il y eust un dicton* ou narré* semblable à ce qui s'en suit.

Comme ainsy* soit que tel an et tel jour Jacques Gruet tant pour blasphesmes énormes contre Dieu et mocquerie de la religion chrestienne que pour meschantes conspirations contre l'estat public de ceste cité, mutineries et aultres maléfices et crimes, eust esté condamné à telle punition, depuis il est advenu qu'on a trouvé un livre escrit de sa propre main, comme il a esté recongnu suffisamment, auquel sont contenus plusieurs blasphesmes si exécrables qu'il n'y a créature humaine qui ne doibve trembler à les ouyr, comme en général de se mocquer de toute la chrestienté jusques à dire de nostre Seigneur Jésus-Christ le Fils de Dieu et Roy de gloire, devant la majesté duquel les diables sont contraints de s'humilier, qu'il a esté un bélitre,* un menteur, un folz, un séducteur, un méchant et misérable, malheureux fantasticque,* un rustre plein de présumption glorieuse et maligne qui à bon droit a esté crucifié; que les miracles qu'il a faits ne sont que sorcelleries et singeries, et qu'il cuidoit* estre Fils de Dieu comme les Hireges* cuident estre en leur synagogue,* qu'il faisoit de l'hypocrite ayant esté pendu comme il l'avoit mérité, et mort misérablement en sa follie, follatre insensé, grand yvrongne, détestable traître, et meschant pendu, duquel la venue n'a apporté au monde que toute meschanceté, malheureté* et baroche;* et tous opprobres et outrages qu'il est possible d'inventer.

Des Prophestes que ce n'ont esté que fols, rêveurs, fantasticques;* des Apostres qu'ils ont esté des maraux, et coquins, apostats, lourdaux, escervelés; de la vierge Marie qu'il est plus à présumer qu'elle fust une paillarde;* de la loy de Dieu qu'elle ne vaut rien, ni ceux qui l'ont faicte; de l'Evangile que ce n'est que menterie; que toute l'Escripture est fausse et meschante, et qu'il y a

moins de sens qu'aux fables d'Esope, et que c'est une faulse et folle doctrine.

Et non-seulement se desborde ainsi villainement contre nostre saincte et sacrée religion chrestienne, mais aussy renonce et abolit toute religion et divinité, disant que Dieu n'est rien, faisant les hommes semblables aux bestes brutes, nyant la vie éternelle, et dégorgeant telles exécrations dont les cheveux doibvent dresser en la teste à tous, et qui sont infections si puantes pour rendre tout un pays mauldict, tellement que toutes gens ayant conscience, doibvent requérir pardon à Dieu de ce que son nom a esté ainsy blasphémé entre* eux.

Sur ce, il me semble qu'il se doibt donner sentence en telle ou semblable forme:

Comme ainsi* soit que l'escrivain du livre ait esté par jugement condamné et exéquuté, affin toutesfois que la vengence de Dieu ne demeure point sur nous pour avoir enduré ou dissimulé une impiété si horrible, et aussi pour donner exemple à tous complices et adhérents d'une secte si infecte et plus que diabolicque, mesme pour fermer la bouche à tous ceux qui vouldroient excuser ou couvrir telles énormités, et leur monstrer quelles condamnations ils méritent, que Messieurs ont ordonné . . . . etc.

Le plus tost sera le meilleur, car desjà ce malheureux livre n'a que trop esté entre les mains de ces messieurs . . . . (Mai 1550.)

(Vol. I, p. 311.)

A MONSIEUR DE FALAIS

Cette lettre, la dernière de Calvin à M. de Falais, répand une vive lumière sur les circonstances de leur rupture, dont le procès

de Jérôme Bolsec fut l'occasion. Banni de Genève pour ses attaques contre la prédestination et ses invectives contre Calvin, Bolsec avait su intéresser à sa cause M. de Falais, dont il était le médecin, et qui intercéda vainement auprès de ses juges: — Maistre Hierosme congnoit mon naturel plus à son apaisement que nul autre des médecins que je congnoisse . . . . C'est celuy après Dieu, duquel je tiens la vie. — Ces démarches, dictées par un sentiment d'humanité, n'auraient pas sans doute indisposé Calvin, si M. de Falais n'avait pris trop ouvertement le parti de Bolsec contre le réformateur. Expulsé de Genève, Bolsec sut envenimer ce dissentiment que les souvenirs d'une longue amitié auraient dû apaiser, et qui se termina par une douloureuse rupture. Dans cette lettre véhémente, Calvin, alors malade et souffrant, prend congé de son ancien ami, dont il raya le nom, quatre ans après, de la préface de son Commentaire sur la première épître aux Corinthiens, pour y substituer celui du marquis de Vico. (D'après Bonnet.)

MONSEIGNEUR, puisque vous pensez avoir bonne cause par devers moy, je ne vous puis satisfaire en confessant que j'aye tort, ce qui ne seroit qu'hypocrisie. Car je sçay que moy-mesme desjà de long temps vous ay déclairé de l'homme ce qui en estoit, et ç'a esté chose trop commune des actes qu'il a faicts. Depuis ce temps-là vous l'avez tellement loué, que celluy qui me le récitoit usast de ces mots, qu'il n'avoit ouy jamais faire si grand cas d'homme du monde. Quant vous en veniez jusques là, estant desjà adverty par moy, il falloit bien que vous le missiez si hault pour nous faire condamner avec toute nostre doctrine, de laquelle il s'est monstré si mortel ennemy, voire* enragé et démoniaque, qu'il n'a pas eu honte d'escrire: *Deus Calvini est hypocrita, mendax, perfidus, injustus, fautor et patronus scelerum, et Diabolo ipso pejor.* Ainsi il fauldroit que pour vous qualifier je re-

nonçasse à Dieu et à sa vérité, et au salut que j'en espère. Vostre intention n'est pas telle, je le croy; mais si pour l'humanité et mansuétude de vostre esprit, vous estes content d'ignorer quel est celluy qui faict la guerre à Dieu, et non-seulement cela, mais n'adjoustant nulle foy à nostre tesmoignage, donnez occasion de nous rendre détestable, souffrez, je vous prie, que j'aye quelque zèle de maintenir l'honneur de mon maistre. Mais c'estoit pour le moins de vous en advertir: à quoy je responds qu'après avoir ainsi esté obliquement* dégradé de vous, je me voulois garder de m'exposer à mocqueries. Si j'eusse esté adverty du propos que j'ay récité dix heures devant,* ce m'eust esté assez que vous en eussiez entendu ce que j'en avois sur le cueur. L'occasion s'adonna* que vostre amy tantost après, ou le lendemain, me demanda si je vous avois veu. Je dy que ouy, dont je me repentois, et que si vous passiez cent fois, j'aurois moins d'accointance avec vous qu'avec tous ennemis manifestes, puisqu'en vous monstrant ainsi familliers, vous estiez, selon qu'on m'avoit rapporté depuis, les prescheurs des louanges de Castalio,[1] lequel est si pervers en toute impiété, que j'aimerois cent fois mieux estre papiste, comme la vérité est. Vostre amy lors me demanda si je vouldrois bien que vous le sceussiez. Je luy respondy que c'estoit à ceste intention que je luy en avois parlé, puisque

[1]Sébastien Castalion, né à Châtillon en Bresse en 1515, par sa science et son savoir, avait gagné en 1540 l'amitié de Calvin qui le fit venir de Strasbourg pour lui donner une place de régent au Collège de Genève. Les deux hommes ne s'entendirent pas longtemps, car Castalion éleva des doutes sur l'inspiration divine du Cantique des Cantiques, et refusa de croire au dogme de la prédestination. Retiré à Bâle, il connut la misère, mais il y fut bientôt pourvu d'une chaire de grec. Il désapprouva hautement le supplice de Michel Servet, ce qui irrita encore Calvin contre lui. Il mourut à Bâle en 1563.

je ne l'avois pas sceu assez à temps. S'il l'a divulgué plus oultre, ç'a esté contre mon opinion et vouloir, et sa promesse mesme. D'avoir dict que vous estiez tout infesté des erreurs de ce monstre, cela tendoit à l'opposite de mon propos, car je luy dy qu'il falloit bien que vous nous haïssiez *gratis*, de louer en despit de nous un tel monstre. La somme* estoit que j'eusse porté* plus douloureusement une telle injure de tous aultres que de vous, attendu la fiance* que j'avois en vostre intégrité; mais que j'estois encores plus fasché* de vous voir adhérer, ne sçachant pourquoi, à celuy qui est plus détestable que tous les papistes du monde. Et de faict je luy dy plusieurs fois que je ne sçavois comment et pourquoy, ne que cela vouloit dire. Et puisqu'encores à ceste heure vous aimez de suivre une leçon toute contraire à celle que j'ay apprins en l'eschole de mon Maistre, (Car vous dictes que vous estes bien ayse d'oublier le mal qui pourroit estre en luy; et il nous est dict: *Videte canes*, *observate*, *notate*, *fugite*, *cavete* . . . .) je vous laisse vos délices! — Si j'ay esté trop aspre et lourd, pardonnez-moy, vous m'y avez contrainct. Et affin que vous sçachiez qu'il n'y a ne colère, ne malveillance, je vous escrits la présente comme m'apprestant de comparoistre devant Dieu, lequel m'afflige de rechef d'un mal qui m'est comme un mirouer* de la mort devant les yeulx. Je le supplieray, Monseigneur, qu'en aiant pitié de moy et me recevant à mercy, il vous conserve et guide par son Esprit, et vous augmente en toute prospérité avec Madamoiselle et toute vostre famille. (1552)

Vostre serviteur,
Jéhan Calvin.

(Vol. I, p. 363.)

AUX SEIGNEURS DE BERNE

Les mesures sévères de Calvin pendant sa lutte contre les Libertins de Genève, entre autres sa doctrine de l'excommunication, avaient indisposé contre lui les Seigneurs de Berne, qui s'étaient opposés à l'introduction de la discipline ecclésiastique à Lausanne. Il y eut un échange de plaintes réciproques entre Berne et Genève, et cette dernière ville envoya à Berne une ambassade dont Calvin faisait partie. Apprenant en route ce dont on l'accusait, Calvin répondit par la lettre suivante:

Magnificques, puissans et très redoubtés seigneurs, j'entendis hier par Monsieur l'advoier* le mescontentement que vous avez de moy, comme si j'estois cause de beaucoup de différens, et que je incitasse vos prescheurs à faire ce qui me semble bon, plustost qu'à vous obéir; et surtout quant à la diversité des cérémonies, comme du baptesme, du mariage, de la cène* et des festes. Combien* que je n'avoye pas attendu telle complaincte,* me sentant pur en ma conscience, toutefois je vous remercie qu'il vous a pleu me faire sçavoir les murmures et rapports que vous avez ouy de moy, affin que j'aye le moien et ouverture* de m'en excuser envers vous, car j'espère quant vous aurez entendu la vérité, que vous serez très contents de moy.

Je vous prie, magnificques seigneurs, de considérer en premier lieu que nous qui preschons la parole de Dieu, somme subjects à beaucoup de calumnies et blasmes, et que ce n'est pas sans cause que Dieu advertit, par la bouche de sainct Paul, qu'il ne fault point que celuy qui est en tel office pour servir à l'Eglise soit chargé légièrement. Quant à moy, je n'ay pas ignoré par cy-devant qu'on ne dist beaucoup de choses obliques* de moy pour

me rendre suspect et odieux envers vous, de quoy j'estoye bien marry, voyant ce que cela ne tendoit qu'à reculler l'Evangile, à semer des scandales et diviser les Eglises qui doivent estre conjointes et unies en tout et partout. Et d'aultant qu'il me faisoit mal que je n'avoye lieu de respondre pour me purger* et vous satisfaire, je remercie Dieu que maintenant il a permis que vous m'en aiez donné l'occasion. Car je n'ay jamais refusé de rendre raison et compte de mon ministère devant vos Excellences, comme si j'eusse esté vostre subject. Et vous asseure que vous me trouverez tousjours prest à cela.

Pour venir au faict, je suis tant asseuré, quant vous demanderez à vos prescheurs qui sont en ceste ville comment je m'accorde avec eux en la doctrine, qu'ils vous en donneront si bon tesmongnage qu'il ne sera jà* besoing que je vous en fasche.*

Touchant des cérémonies, pource* que ce sont choses indifférentes, les Eglises en peuvent user diversement en liberté. Et quant on seroit bien advisé, il seroit quelquefois utile de n'avoir point une conformité tant exquise,* pour monstrer que la foy et chrestienté ne consiste pas en cela. Mais encor on vous a mal informé, de dire que, par curiosité ou aultrement, j'aye introduit quelque façon nouvelle. Mon frère maistre Guillaume Farel est icy présent, lequel vous pourra d'ailleurs affermer* que, devant que jamais j'entrasse à Genesve, l'usaige de la cène,* du baptesme, du mariage et de festes estoit tel qu'il est aujourd'huy, sans que j'y aye rien changé; tellement qu'on ne m'en peut rien attribuer comme propre à moy.

La forme du mariage[1] est toujours demeurée en son

[1]Contrairement à l'usage pratiqué à Berne, il était interdit aux épousées,

premier estat, et je suis ce que j'ay trouvé, comme celluy qui ne prend plaisir à rien innover. Quant on nous chassa de Genesve, on changea de forme de pain,[1] et combien* que cela se fit alors par tumulte et non par bon ordre, si* est-ce que, pour nourrir paix et concorde, nous retenons le pain sans levain comme vous faictes icy.

Il y a une chose diverse, mais non pas nouvelle, c'est que nous célébrons la cène* quattre fois l'an et vous trois. Or plust à Dieu, Messieurs, que vous et nous en eussions l'usaige plus fréquent. Car on voit par saint Luc, au livre des Actes, qu'en l'Eglise primitive on l'avoit bien plus souvent. Et cela a continué par longue espace* de temps en l'Eglise ancienne, jusque à ce que ceste abomination de messe a esté dressée par Sathan, qui a esté cause qu'on ne recevoit la cène* qu'une fois ou deux l'année. Parquoy il nous fault confesser que c'est un défault à nous de ne suivre l'exemple des apostres.

Touchant le baptesme, nous gardons la forme telle qu'elle estoit devant que je feusse venu à Genesve. Quant on nous eut chasséz, les baptistères feusrent eslevéz. A mon retour, je croy que j'eusse facilement obtenu qu'on les eust abbatus. Au contraire j'ay soustenu beaucoup de reproches, pource* que j'ay désiré qu'ils demeurassent en leur estat. Et de cela je n'en demande meilleur tesmoing que nostre frère maistre Pierre Viret. Mais il fault que vous soiéz advertis qu'au grand temple on baptisoit en la chaire, mesme du temps de mon absence. Et de faict le baptistère estoit en tel lieu, que c'estoit pour

sous peine de prison, de se présenter à l'Eglise en longues tresses pendantes pour y recevoir la bénédiction du mariage. (*Bonnet.*)

[1]La communion, administrée auparavant avec du pain ordinaire, fut administrée dès lors avec du pain sans levain, selon l'usage de Berne. (*Bonnet.*)

faire mectre en mespris et dérision le sacrement (car on baptise en la fin du sermon), et il estoit en lieu par où le peuple passoit, tellement qu'il n'y eust eu que crierie* et tumulte. Tant y a que la forme qu'on garde est telle qu'elle a esté dès le commencement, et qu'il n'y a nulle raison de s'en offenser, et tant moins de s'en prendre à moy.

Quant aux jours de festes,[1] ils estoient abolis à Genesve, devant que je partisse de France. Et ceux qui avoient procuré cela, ne l'avoient pas fait par contention ne picque, mais seulement pour abolir la superstition qui avoit régné en la papaulté. Parquoy, Messieurs, vous n'en devez estre faschéz, comme si cela eust tendu à mectre discord entre vos Eglises et celle de Genesve, combien* que de cela je n'ay pas à en rendre compte. Au reste, mes livres sont bons tesmoings de ce que j'en tiens, où je déclaire qu'on ne doit mespriser ne condamner une Eglise qui observera plus de jours que les aultres.

De ce que naguères elles ont esté abolies, voicy comme il en va. Jamais ne s'est passé année qu'il n'y eust quelque querelle et débat à cause que le peuple estoit divisé, voire* mesme jusque à desgainer les espées. Cependant nous avons fait nostre debvoir d'appaiser ces troubles. Mais on n'avoit peu trouver meilleur moien que de faire feste le matin, et après disné ouvrir les bouticles,* combien* que cela n'a guères servy. Car plusieurs gens inconsidéréz ne laissèrent pas d'en avoir fascherie* ensemble. Tant y a qu'en suppliant et exhortant pour

[1]Tandis que les Bernois célébraient quatre grandes fêtes dans l'année, Genève réformée, par opposition aux usages catholiques, ne laissa subsister qu'un seul jour de fête, le dimanche. (*Bonnet.*)

la dernière fois Messieurs du Conseil des Deux-Cents d'y mectre ordre, je les priay entr'aultres choses de se vouloir conformer à vous tant qu'il seroit possible pour nourrir bonne amitié. Or je fus tout esbahy quant j'entendis ce qui en avoit esté déterminé au Conseil général, sans que je sceusse qu'on en deut traicter. Et de cela j'en ay assez de bons tesmoings.

Et toutefois, magnificques et très honorés seigneurs, je vous prie qu'il vous plaise considérer deux choses. L'une est que quant on cuide* servir à Dieu en observant certains jours, que c'est une superstition toute contraire à la parole, et cependant que le peuple y est tellement enraciné, qu'on ne l'en peut destourner. L'aultre est que la pluspart estiment que le jour de l'Annonciation qu'on appelle, soit une feste de nostre Dame, en quoy il y a idolâtrie. Et pleut à Dieu que tout fût bien regardé pour l'édification de l'Eglise. Si* est-ce que je ne mérite pas d'estre accusé de tout cela, veu qu'il n'y a rien du mien.

On m'a reproché que j'avoye faict une feste nouvelle, le mercredy, en quoy on m'a faict grand tort. Car Messieurs de Genesve, à mon exhortation, ont bien ordonné un jour la sepmaine pour faire des prières extraordinaires, selon la nécessité et exigence des temps; et là nous prions Dieu pour vous et les aultres Eglises qui en ont besoing. Mais ce n'est pas qu'on ne besongne ce jour-là, comme les aultres. D'aultre part on n'a pas estably tellement un certain jour qu'on n'ait prins maintenant l'un, maintenant l'aultre, selon que les seigneurs en ont advisé pour leur commodité. Qui plus est, on a bien semé le bruict que je voulais translater* le dimanche au vendredy; si* est-ce que de ma part je n'ay pas monstré signe que je

feusse convoiteux* de telles nouveaultés, mais tout le contraire.

J'entens aussi qu'il y a quelques murmures du Catéchisme.[1] Or quant j'ay composé le Catéchisme dont nous usons, ç'a esté par faulte d'aultre. Si la doctrine est pure et saine, je m'en rapporte à vos prescheurs. Je ne doubte pas qu'ils ne vous en facent bon rapport, et trouverez que mon labeur a profité et profite encore aujourd'huy beaucoup à l'Eglise de Dieu.

Parquoy, magnifiques puissans et très redoubtés seigneurs, je vous prie ne vouloir prester l'oreille à des faulx rapports ou frivoles qui se font de moy. J'ay tasché fidèlement par tout où j'ay esté de servir à Dieu et à son Eglise, et advancer le règne de Jésus-Christ. Vous aviez, comme je croy, cogneu ce zèle-là en moy. Et si ay tousjours cheminé en simplicité et rondeur,* estimes que Dieu m'a faict la grâce de persévérer en ce train. Et quant vous trouveriez à redire en moy, ne doubtez point que je ne soye prest, toutesfois et quantes* qu'il vous plaira de m'advertir, de respondre de tout ce qui me sera imposé.* Seulement je vous prye me faire ce bien* que j'aye tousjours lieu de me purger* et excuser envers vous.

Je vous prie aussy avoir esgard que Dieu s'est servy de moy jusque icy, et l'espérance n'est pas perdue qu'il ne s'en serve à l'advenir, et que selon ma petite capacité, je travaille sans cesse à batailler contre les ennemis de la foy, et m'employe en tout ce que je puis pour advancer l'Evangile. Ainsi qu'il vous plaise, comme bons princes

[1]Le *Cathêchisme* de Calvin, publié en 1536, recomposé en 1541, réimprimé plus de cent fois en français et en latin, a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe.

chrestiens, lesquels le prophète Esaïe appelle nourriciers de l'Eglise, de me tendre la main et me supporter plus tost contre les malings et détracteurs que de souffrir que je sois gresvé* par eux. Et je ne vous demande faveur aulcune, sinon à telle condition que me trouviez bon et loial serviteur de Dieu.

Je vous prie aussi, Messeigneurs, de discerner quels sont ceux d'entre vos prescheurs qui communicquent avec moy. Car vous les avez cogneu et expérimenté si fidèles, que vous n'en devez doubter. Je dis cecy affin que s'ils ont amitié et familiarité avec moy, que cela ne les rende pas suspects. Car nous ne sommes pas gens pour faire complots ou menées ou practiques* maulvaises, mais seulement, nous prétendons à nous ayder mutuellement, comme nous y sommes tenus, et que plusieurs qui ne demandent que ruine et confusion ou scandale, ne soyent pas receus à molester ne fascher* ceux qui ne demandent qu'à faire leur office.

On ne sçauroit alléguer un seul poinct en quoy j'aye voulu rien usurper ny attirer à moy. Mais il y en a qui ne se peuvent rassaisier,* s'ils ne m'ont abysmé, et leur semble que je règne trop quant ils ne me peuvent fouller aux pieds. Or je vous supplie plus tost de maintenir la fraternité et union qui doit estre entre les ministres de l'Evangile, et que le scandale qui est par trop commun soit osté de voir apparence de division et discord entre nous. Car d'aultant plus que vous serez bien informés, vous trouverez que j'ay bien justes raisons de me plaindre de ceux qui ont mis peine par tous moiens à m'empescher de servir à la gloire de Dieu et profiter au salut de l'Eglise.

Et pource* que naguères vous avez ordonné que l'un

de nos frères[1] fut banny de vos terres, après m'estre excusé envers vos Excellences, je prendray aussi la hardiesse de vous supplier pour luy, vous asseurant, Messeigneurs, que c'est un homme craignant Dieu et paisible aultant qu'on en sçauroit voir. Et quant au sermon qu'il fit, que quant vous l'auriez bien entendu, vous osteriez toute fascherie* que pouvez avoir conceu contre luy. Il est venu de païs loingtain. Il a sa femme qui est modeste et de bon exemple et honneste vie comme luy. Parquoy, Messeigneurs, je vous prie humblement que vostre plaisir soit luy vouloir relascher le bannissement, et vous cognoistrez en la fin que je ne vous ay pas fait un rapport téméraire parlant ainsi de luy. (Mars 1555.)

(Vol. II, p. 28.)

AU ROI DE FRANCE CHARLES IX

En janvier 1561, à une réunion extraordinaire du Conseil de Genève, assisté du corps pastoral de la ville, lecture fut donnée d'une lettre signée du jeune roi de France Charles IX, alors âgé de onze ans, sommant les Seigneurs de rappeler les *prêdicans* venus de Genève, sous prétexte qu'ils fomentaient la révolte dans le royaume. Ce fut Calvin qui fut chargé d'écrire la réponse au roi de France.

La minute originale de la lettre suivante, qui figure aux archives de Genève, est écrite de la main de Calvin, à l'exception des deux derniers paragraphes, dictés par Calvin au secrétaire de la République.

Sire, ayans ouï les lettres de vostre Majesté, combien* que nous eussions excuse facile pour vous contenter, toutesfois nous avons esté bien marris de ce qu'on nous auroit chargé d'estre en partie cause des troubles

[1] Le ministre Jean de Saint-André. (*Bonnet.*)

qui sont advenus depuis quelque temps en vostre royaulme. Nostre petitesse ne nous permet pas d'alléguer quelz services nous avons fait à voz prédécesseurs pour nous monstrer affectionnéz à la couronne de France, tant qu'on eust peu désirer de nous. Si* est-ce, Sire, que le bon vouloir n'y est pas défailli, et aussi l'effect s'en est monstré, comme Dieu nous en a donné quelque moyen. Parquoy, Sire, pour le temps passé nous prions vostre Majesté qu'il luy plaise accepter la dévotion que nous avons eu tousjours et de longtemps, et en laquelle nous avons continué, comme un tesmoignage du désir que nous aurions de servir, en tant qu'en nous seroit, au repos et prospérité de vostre royaulme, et procurer, si nostre faculté le prestoit,* que vostre Majesté fust obéie comme elle doit. Mais affin qu'il ne semble, Sire, que soubs cette généralité nous veuillons rien cacher, nous protestons en vérité devant Dieu que jamais ne nous sommes mesléz d'envoyer gens en vostre royaulme comme vostre Majesté en a esté informée; qui plus est nous n'en avons jamais esté requis, et ne s'est-on pas adressé à nous, tellement qu'il ne se trouvera que jamais nul de nostre sceu et congé soit aller prescher, sinon un qui nous a esté demandé pour la ville de Londres. Non pas que nous trouvions maulvais que la pure chrestienté soit rétablie partout, comme aussi nous supplions vostre Majesté, Sire, avec son Conseil, de ne penser que nous veuillions périr à nostre escient, et perdre nos pauvres âmes qui ont esté si chèrement rascheptées par le précieux sang du Fils de Dieu. Pourquoy nous désirerions bien que la doctrine en laquelle nostre salut nous est asseuré, eust son cours partout. Mais nous congnoissons bien nostre portée, et ne présumons point tant que de vouloir réformer des

grans païs, estans assez empeschéz de nous tenir paisibles en toute humilité en la petite condition en laquelle Dieu nous a mis. Mais pource* que les lettres portoient que cela pouvoit estre fait par quelques-uns des principaux ministres de nostre ville, doubtant pour l'ambiguïté du mot que cella ne s'adressast à nos ministres et pasteurs qui nous enseignent en la vérité de Dieu, nous les avons appelléz pour en sçavoir par eulx certainement ce qui en estoit, affin d'en satisfaire promptement à vostre Majesté, lesquelz nous ont répondu qu'ilz ne nient pas que quelques-uns se sont adresséz à eux, et selon qu'ils les ont trouvé de quelque sçavoir et grâce, qu'ilz ne les aient exhortéz à s'employer partout où ils viendroient pour l'advancement de l'Evangile. Car puisqu'ils trouvent et sont persuadéz que la doctrine qu'ilz preschent est de Dieu, tendante à ce qu'il soit duement et purement servi et honoré, que la grâce qu'il nous a faite par nostre Seigneur Jésus-Christ soit congneue comme il appartient, et que tous cognoissent le droict chemin de salut pour y parvenir, il ne se peult faire qu'ils ne désirent qu'elle soit semée partout, tant à ce que Dieu soit glorifié que pour le soing qu'ils sont tenus d'avoir de tous les chrestiens. Et en cela, Sire, ils s'excusent qu'ils n'ont pensé nullement offenser vostre Majesté, veu que c'est le souverain bien de tous rois et princes de faire hommage à Celuy qui leur donne de régner, et qu'il leur est notamment commandé de baiser nostre Seigneur Jésus-Christ en signe d'obéissance.

Touchant d'esmouvoir troubles[1] et séditions entre* vos subjectz, ils protestent que leur intention ne fut jamais

[1]Allusion au tumulte d'Amboise. (Voir la lettre suivante.)

telle, mais qu'ils ont mis peine de tout leur pouvoir d'obvier et d'empêcher qu'il ne se fist nulle esmeute, qu'ilz n'ont jamais donné conseil de rien changer ou attenter en l'estat public, mais ont exhorté tous ceux qui les ont voulu ouïr, et induitz à se tenir quois* en la subjection de leur prince. Et s'il est advenu quelques esmotions, ç'a esté à leur grand regret, et non pas qu'ilz en aient donné occasion, en sorte que ce soit. Mesme tant s'en faut qu'ils aient favorisé à nulles entreprinses, qu'ils se fussent voluntiers efforcéz à les réprimer. En somme ils nous ont déclairé qu'ilz n'ont jamais adhéré à nuls conseils d'excès et de port d'armes, mais les ont condamnéz; et qui plus est n'ont jamais conseillé d'occuper temples, pour rien attenter en public sans autorité et congé des feu rois vos prédécesseurs. Et de tout cela ils se sont offertz de se justiffier et approver* leur innocence, Sire, toutesfois et quantes* qu'il plaira à vostre Majesté les ouïr. De nostre part, tant s'en faut, Sire, que jamais nous ayons esté consentans à nulles entreprinses qui fussent pour mettre piques et divisions entre vos subjectz ou troubler la tranquillité de vostre estat, ou exposer vos pays en dangier, que quant il y a eu quelque bruit, nous avons donné ordre et deffendu, sus peine rigoreuse, que nul des nostres ne bougeast, et que quand il vous plaira, Sire, de vous enquérir à la vérité comment il en va, vous troverez que nous n'eussions peu nous y porter* plus fidèlement, comme nous promettons pour l'advenir de ne donner occasion à vostre Majesté de penser autrement de nous que de ceux qui vous sont très affectionnéz et humbles serviteurs, vous suppliant, Sire, qu'il vous plaise nous faire ce bien,* que s'il est cogneu que nous défaillions en sorte que ce soit, nous en adver-

tir, et vostre Majesté, avec son Conseil, cognoistra que nous sommes prestz et enclins à luy complaire.

Sire, après nous estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, nous prierons Dieu vous tenir en sa sainte protection, vous donner bonne vie et longue, et augmenter en tout bien vostre coronne. Donné à Genève, ce mardi 28 de janvier 1561, pris à la Nativité.

Les très humbles serviteurs de vostre Majesté,

Les Syndiques et Conseil de Genève.

(Vol. II, p. 373.)

A L'AMIRAL DE COLIGNY

Dans cette lettre adressée à l'Amiral de Coligny, chef du parti réformé en France et victime du massacre de la Saint-Barthélémy en 1572, Calvin désavoue publiquement avoir été l'instigateur de la conjuration d'Amboise, ce dont il avait été accusé par ses ennemis.

Tentative hardie d'une minorité religieuse exaltée par la persécution, la conspiration d'Amboise, en mars 1560, fut le premier acte du protestantisme potitique et militaire qui devait s'associer désormais au protestantisme de la foi et du martyre. Elle eut pour agent La Renaudie, pour instrument la noblesse protestante, pour chef secret le prince de Condé, pour motif la tyrannie des Guises sous un roi mineur. Le but qui ne fut pas atteint, était de soustraire le jeune roi à l'influence des Guises pour y substituer celle de Condé.

Coligny fut également étranger à cette entreprise.

MONSEIGNEUR, j'ay esté adverti par mon frère,[1] lequel est avec vous, qu'il vous sembloit bon, et eussiez désiré que je fisse imprimer une excuse, pour me descharger du blasme qui m'a esté mis sus,* touchant l'entreprise d'Amboise, comme si j'y eusse consenti. Vray

[1]Antoine Calvin.

est que desjà de longtemps et de plusieurs endroits, j'ay esté requis et solicité de ce faire, et le pouvois aysément, si je n'eusse eu esgard qu'à ma personne. Mais je m'en suis abstenu, tant pource* que plusieurs m'eussent estimé cruel d'insulter à la calamité des povres gens, desquels tout le crime estoit d'avoir esté esmeus d'un zèle inconsidéré, qu'aussi pource* qu'on eust peu estimer que j'eusse attendu l'issue pour caller* la voile au vent. Parquoy j'ay mieux aimé souffrir en patience d'estre accusé à tort, que de me soucier par trop de ma réputation. Cependant je n'ay jamais rien dissimulé du fait à ceux qui s'en sont enquis, comme maintenant, s'il vous plaist, Monseigneur, d'en ouïr le sommaire, je le vous déduiray* à la vérité. C'est que sept ou huit mois auparavant, quelqu'un ayant charge de quelque nombre de gens, me demanda conseil s'il ne seroit pas licite de résister à la tyrannie dont les enfans de Dieu estoyent pour lors oppriméz, et quels moyens il y auroit. Pource* que je voyois que desjà plusieurs s'estoyent abreuvéz de ceste opinion, après lui avoir donné response absolue qu'il s'en falloit déporter,* je m'efforçay de lui monstrer qu'il n'y avoit nul fondement selon Dieu, et mesme que selon le monde il n'y avoit que légèreté et présomption qui n'auroit point bonne issue. Il n'y eut pas faute de réplique, voire* avec quelque couleur.* Car il n'estoit pas question de rien attenter contre le Roy ni son authorité, mais de requérir un gouvernement selon les loix du pays, attendu le bas aage du Roy. Cependant les lamentations estoyent grandes de l'inhumanité qu'on exerçoit pour abolir la religion; mesme que d'heure en heure on attendoit une horrible boucherie, pour exterminer tous les povres fidèles. Je respondi simplement à telles objections, que

s'il s'espandoit une seule goutte de sang, les rivières en découlleroyent par toute l'Europe. Ainsi qu'il valoit mieux que nous périssions tous cent fois, que d'estre cause que le nom de Chrestienté et l'Evangile fust exposé à tel opprobre. Bien lui accorday-je que si les princes du sang requerroyent d'estre maintenus en leur droit pour le bien commun, et que les cours de Parlement se joignissent à leur querelle, qu'il seroit licite à tous bons subjects de leur prêter main forte. L'homme me demanda bien quand on auroit induit l'un des princes[1] du sang à cela, encore qu'il ne fust pas le premier en degré, s'il ne seroit point permis. Il eust encore response négative en cest endroit. Bref, je luy rabbaty si ferme tout ce qu'il me proposoit, que je pensois bien que tout deust estre mis sous le pied. Et voylà pourquoy je n'en fis nul semblant,* pource* que ce n'eust esté qu'esmouvoir troubles sans raison.

Quelque temps après je fus bien esbahi que La Renaudier estant arrivé de Paris, me conta que la charge lui estoit donnée, faisant valoir son cas par toutes les couvertures qu'il pouvoit prendre. Mesme je vous proteste, Monseigneur, qu'il vous mettoit de la meslée. Or l'ayant cognu toujours homme plein de vanité et d'outrecuidance, je le reboutay* bien loin, en sorte que jamais il ne peut arracher de moy signe aucun de consentement, mais plustost je mis peine à le divertir de ceste folie par beaucoup de raisons qu'il seroit trop long de réciter. Luy se voyant frustré de son attente, complote en cachète, tant pour desbaucher ceux qu'il congnoissoit estre légers, que pour vuider* les bourses de ceux qui n'eussent point voulu marcher. Cela se faisoit en petite compagnie, et avec

[1]Allusion au prince de Condé.

serment de n'en sonner mot. Or il y eut quelqu'un qui n'estant pas si dévot* à desbourser, se retira vers maistre Pierre Viret, et lui descouvrit que La Renaudier le solicitant à faire quelque contribution, l'avoit adjuré de n'en rien dire, surtout à moy, pour* ce que je ne vouloys point qu'on sceust que je m'y accordois. Maistre Pierre Viret incontinent vint à moy, selon son devoir, et sur-le-champ je priay monsieur de Bèze[1] de faire venir l'homme, et appelay quelques tesmoins, en présence desquels je le rédarguay* asprement de ce qu'il avoit emprunté mon nom à fausses enseignes.* Luy protesta et jura qu'il n'en estoit rien, confessant de son bon gré que s'il eust parlé ainsy, il eust esté un menteur trop effronté, veu qu'il avoit entendu tout le contraire de moy. Celuy qui avoit fait le rapport, demeura confus. Cependant les menées se poursuivirent. Mesme La Renaudier s'estant retiré au païs de Berne, au lieu de sa demeure, néantmoins il en avoit gagné aucuns* qui ne cessoyent d'attirer les autres. Là-dessus je tâche le mieux qu'il m'est possible à remédier au mal. Quand j'appelle ceux qui estoyent embroullés* de ceste fantaysie, chacun me le nie. Cependant ils marchent, protestans toutesfois que c'estoit pour empescher toute mutinerie. Si* est-ce que voyant la chose aller ainsi au rebours, je me lamentois griesvement, et souvent on a ouy ces propos de ma bousche: — «Hélas! je ne pensoys pas tant vivre que de voir le jour auquel nous eussions perdu tout crédit envers ceux

[1]Théodore de Bèze, né en 1519, alla trouver Calvin à Genève en 1548. Calvin lui confia une chaire de littérature grecque à Lausanne. Appelé par les princes protestants de France à la cour de Navarre (1560), il représenta les Eglises réformées au colloque de Poissy (1561), prit part dans l'armée de Condé à la guerre civile de 1562, revint à Genève en 1563 pour recevoir en 1564 la succession de Calvin, et dirigea la ville jusqu'à sa mort (1605).

qui se renomment fidèles! Faut-il donc que l'église de Genève soit ainsy mesprisée de ses enfans!» — Bref en tout ce temps-là je ne faisois que gémir. Le conseil estant adverty qu'il se faisoit quelque entreprise, encore qu'il ne sceust que c'estoit, fit crier à son de trompe que nul ne bougeast, et en privé fit semblables défenses par les maisons. Parquoy nul n'est sorti d'icy qu'à la desrobée, et en petit nombre, tellement que nous ne sçavions pas ce qui se brassoit* sous terre. Et de fait, je pensoys que ce fust un jeu de petis enfants; et quand je me voulois un peu alléger de ma tristesse, je disoys que c'estoit une croisade de chevaliers errans, ou de la Table ronde, qui vrayment estoyent ensorceléz. Il y en a un[1] qui m'est aujourd'hui tesmoin devant Dieu, lequel vous avez cognu, Monseigneur, qu'il n'est jà* besoin de nommer. Quand du commencement on luy en parla, il ne s'en fit que mocquer, et suivant la révérence qu'il me portoit, refusa plat et court de s'y joindre nullement. Depuis contre son naturel qui estoit d'estre franc et rond, me demande conseil s'il pourroit pas faire un voyage pour avoir raison de son frère, lequel l'avoit mis en grande extrémité. Je pense bien que ceste raison le mouvoit; mais il y avoit quelque regard* de ne point estre estimé craintif, surtout de ce que La Renaudier s'estoit vanté vers luy, que vous, Monseigneur, favorisiez la partie. Je luy dis que s'il me vouloit croire il n'y iroit pas. Pour* ce qu'il m'affermoit* et promettoit qu'il fuiroit du tout l'entreprise, et s'en tiendroit éloigné, j'usay de ces propres mots: — «Je vous cognoy; vous ne vous en tiendrez point estant sur le lieu: Demeurez donc.» — Vray est qu'il m'exceptoit

[1]Le seigneur de Villemongis-Bricquemaut. Il fut condamné à mourir sur l'échafaud après le tumulte d'Amboise. (*Bonnet.*)

que si vous, Monseigneur, luy commandiez, il n'oseroit pas refuser. Sur quoy je luy répliquay: — «Comment avez-vous si mal profité en l'escole de Dieu, que de mal faire au plaisir des hommes? Plus tost le plus grand service que vous povez faire au seigneur auquel vous estes tant affectionné, seroit de l'empescher, et luy dire franchement que je luy mande au nom de Dieu qu'il faict mal, s'il s'embrouille en telle confusion.» — Cependant je ne craignois pas trop de ce costé, pour* ce que j'estoys persuadé qu'il n'en estoit rien, et que l'affronteur qui s'estoit taudy* de vostre nom, avoit prins une fausse couverture. Quoi qu'il en soyt ce povre gentilhomme s'estant départi cinq ou six fois d'avec moy comme vaincu, en la fin me dit qu'il ne seroit jamais à repos qu'il n'eust fait un voyage vers vous. Et je croy de vray que son intention estoit telle. Tant y a que j'avois conceu telle frayeur de ce qui est advenu, que je le laissay partir à mon grand regret. Mesme quand il me vint dire adieu, en luy tendant la main, je luy tournay le dos, monstrant la fascherie* que j'avoye au cœur.

Si on demande pourquoy je ne m'y suis plus formellement opposé, premièrement je ne pensois pas qu'il en fust grand mestier,* d'autant que je méprisois l'entreprise comme puérile. Et de fait, j'ay tousjours dit que si le fait me déplaisoit, la personne de La Renaudier m'en desgoustoit encore plus. Cependant comme je le tenois homme frivole, je pensois que de soy-mesme il s'escouleroyt* ainsi. Puisque je ne doubtois* point d'aucun péril, je ne me voulois point escarmoucher* pour donner cause de grandes esmotions, ni allumer ung feu qui se fust espandu par trop loing, car il estoit bien à présumer que plusieurs innocents eussent porté la paste

au four de ce qu'ils ne pouvoient mais. Ceste raison m'a retenu, à sçavoir d'espargner les innocens que je ne pourroys discerner d'avec les coulpables, comme aussy que je ne savois nul accès pour y donner ordre. Toutesfois monsieur Coignet qui est ambassadeur aux ligues pour le roy, sçait ce que je luy en dicts alors. Tant y a que mon intention n'a pas esté de nager entre deux eaux ou dissimuler par astuce, et tant moins de grattifier à l'ardeur de ceux qui se précipitoient d'eulx-mesmes. Car j'ay tousjours librement dict que si leur folie prenoit bien, je seroys l'homme le plus dégradé du monde, comme aïant trahi l'Eglise, ayant empesché l'œuvre de Dieu, m'estant opposé à la liberté, et choses semblables. Puisque je mesprisay le tout et aimois mieux estre tenu lasche et couart, que de lascher la bride à ce que je réprouvois, vous pouvez juger, Monseigneur, pourquoy j'estois contraint de me taire, ou pour le moins ne faire point grande esmeute. Si* est-ce qu'en ce temps-là on a ouy des sermons plusieurs de moy, où j'ay débattu ceste cause avec aussi grande véhémence qu'il estoit possible. Ce qu'on peut assez voir, d'aultant qu'ils ont esté recueillis de mot à mot avec la daste du mois et du jour, dont il apert que je ne jouois point double personnage, et que je n'usois point de silence pour rien remuer par dessoubs terre.

L'issue estant advenue telle que chascun sçait, j'en fus anguoissé, comme je debvois, mais non pas estonné comme d'une chose nouvelle, pource* que je l'avais constamment ainsi prédict, avec protestation que je craignois d'estre en la fin cognu trop vray prophète. Que s'il eust esté en ma liberté d'y mieux pourvoir, je ne m'y feusse point espargné, comme j'ay bien dissipé d'aultres

pratiques* qui se menoient de loing, sans ce que nul du royaulme en ait esté adverty. Cependant je ne puis pas empescher qu'on ne m'accuse là où je ne puis estre ouy, mais il me suffit d'avoir Dieu pour mon guarand, et tous ceulx qui ont commerce avec moi pour tesmoings, tellement que partout où on me vouldra donner audience, j'auray la bouche ouverte pour monstrer qu'on me faict grand tort en me chargeant de telles calomnies. Depuis, quant le roy de Navarre m'a requis de son bon gré et propre mouvement de luy envoyer monsieur de Bèze, il sçait que mon affection n'a pas tendu sinon au bien et repos public du païs de France, et à la seureté de l'estat du roy. Mais oultre ce qu'il sçait, j'ay de bons tesmoings que j'ay tasché par menées obliques* de refroidir ceux qui estoient par trop eschaufféz. S'il plaît à aucuns* soit par malice ou aultrement de m'imputer tout le mal qui se fera bien loing de moy, quoy ferois-je sinon de requérir qu'on s'enquière et qu'on sasche comment il en va? Car quand la vérité sera cognue, j'auray de quoy despiter tous malveillans qui me vouldroyent blasmer. Il s'est faict des excèz en Provence;[1] aucuns* ont pris les armes; quelques gens ont esté tuéz; mais il fault sçavoir si j'ay eu nulle intelligence avec les autheurs, si jamais je les avois veu ni cognu, si nous avions communiqué ensemble par lettres ou messages. Or on trouvera que je n'ay pas moins réprouvé tous leurs actes, que ce qui s'estoit faict auparavant. Nous avons aussi ouy parler de quelque tumulte advenu à Lyon,[2] mais quoy que ce soit, la source

[1]L'assassinat d'un gentilhomme protestant de Castellane, Antoine de Mouvans, avait mis toute la Provence en feu. Paul de Mouvans, frère d'Antoine, ne pouvant obtenir justice de ce meurtre, prit les armes et saccagea tout le pays autour d'Aix. (*Bonnet.*)

[2]En 1561, les pasteurs de Lyon, voyant que l'on prêchait publiquement

venoit bien d'ailleurs, et, s'il n'eust tenu qu'à moy, ceste légèreté se fut doulcement amortie. Cependant je n'ay jamais veu celuy à qui on atribue la faulte, et s'il y a eu de la légèreté, ce n'est pas à moy qui y ay résisté, d'en porter* la condamnation. Mesmes pource* qu'alors, messieurs de ceste ville ouïrent seulement murmurer qu'aulcuns* se levoient souldain, ils firent deffences estroittes* à tous habitans de ne bouger, on n'a pas laissé pourtant de dire qu'il estoit sorty quinze cens chevaulx de Genève. Mais il fauldroit avoir bien claire veue pour compter ce qui n'est jamais apparu. Je laisse encores à dire qu'il s'est faict en ceste ville des chastimens de ceux qui s'y estoient fourréz* trop avant, encores que ce fust plus tost par simplicité que par malice. Voilà en somme, Monseigneur, toute l'histoire de ce qui me touche, voire* à la pure vérité, dont vous pouvez juger selon vostre prudence* s'il seroit expédient, pour me purger* comme il m'est facile, que j'aggravasse la cause de ceux lesquels je désire de supporter. Car je me suis esbahy, voiant des bonnes gens et de grande piété avoir esté ravis et déceus par inconsidération, mesmes avoir esté circonvenus, parce qu'on leur avoit malicieusement caché l'advertissement que je leur donnois. Au reste je me doibs garder de m'estre induict par ambition à me justiffier, tellement que cela leur nuise ou emporte* préjudice. Mesmes je désire, encores que tout le mal deubt retomber sur ma teste, que le scandale soit ensebvely.

Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je prieray nostre bon Dieu vous

dans presque tout le royaume et même à Paris, s'enhardirent à en faire autant. Ces premières assemblées donnèrent lieu à quelques séditions. (*Bonnet.*)

tenir en sa protection, vous augmenter en toutes vertus, et vous gouverner par son Esprit jusques en la fin. (16 avril 1561.)

(Vol. II, p. 382.)

A LA REINE DE NAVARRE

Le dévouement de Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère de Henri IV, à la cause de la réforme, est bien connu. Elle avait épousé Antoine de Bourbon, dont la faiblesse avait trompé les calculs de Calvin et les espérances des réformés. Nommé cette même année lieutenant-général du royaume, le roi de Navarre pouvait beaucoup pour l'affermissement et le progrès des Eglises réformées: aussi Calvin n'épargnait-il à ce prince ni les avertissements ni les conseils.

Théodore de Bèze était alors retenu à Saint-Germain par les instances de la reine Jeanne d'Albret, qui usait de son crédit à la cour pour préparer les voies au régime de tolérance que devait inaugurer l'édit de janvier.

Madame, ce ne sera pas sans grand regret que nous serons encore privéz pour quelque temps de la présence de mon frère, Monsieur de Bèze, car l'Eglise y a dommaige et les escholiers qui sont icy pour profiter en théologie sont reculéz d'aultant, pource* que je ne puis satisfaire à tout. Et puisqu'il fault qu'ainsy soit, je prieray Dieu, Madame, que le fruict qui reviendra de son labeur pour l'advancement du règne de Jésus-Christ, nous soit comme récompense pour nous esjouir* ou alléger en partie nostre mal. Cepandant nous avons de quoy bénir Dieu de ce qu'il besongne vertueusement en vous, Madame, et vous fait surmonter tout ce qui vous pourroit divertir du bon chemin. Il seroit bien à désirer que le roy vostre mary print pour ung bon coup telle résolu-

tion, que ce ne fust plus pour nager entre deux eaux. Je sçay comment vous y travaillez. Mais je vous prie, Madame, que si vous n'en venez si tost à bout qu'il seroit à souhaitter, que l'attente ne vous lasse ne refroidisse. Au reste, quoy qu'il en soit, vous sçavez, Madame, comme il vous fault garder songneusement de vous esloingner de Dieu pour gratiffier aux créatures mortelles, ce qui vous doibt donner couraige de poursuyvre vivement, tendant au but qui vous est proposé, quelques vens qui soufflent à l'opposite.

J'ay aussy, Madame, à vous advertir d'une chose, dont je vouldrois bien me déporter* s'il estoit en ma liberté. Mais je croy qu'aiant entendu la raison qui me contrainct, vous m'excuserez aisément de ce que j'en faict. Il y a ung certain rustre[1] que le roy vostre mary a faict magister de son bastard, lequel estant ung apostat et traistre à la religion, a desgorgé par ung livre imprimé contre moy toutes les injures qu'il a peu forger.* Or oultre ce qu'il se taudit* du nom du roy vostre mary, ne lui faisant point trop d'honneur en cela, il faict aussy bouclier contre moy de la feue royne vostre mère, en ce que pour ung temps elle fut faschée de ce que je rédarguois* aspremement la secte des libertins. Je lui en respondis pour lors, et vous envoye, Madame, la coppie de

[1]François Baudouin, nommé précepteur de Charles de Bourbon, fils naturel du roi de Navarre, en récompense de ses efforts pour opérer un rapprochement entre les protestants et les catholiques. Il avait publié un livre de Cassander, qui était le manifeste du parti des *moyenneurs* en matière de religion. Calvin, qui ne pouvait admettre les compromis, y répondit par un de ses traités latins les plus virulents. La réplique de Baudouin, pleine d'injures contre le réformateur, provoqua une seconde lettre de Calvin, et la polémique, continuée par Théodore de Bèze, s'égara de plus en plus hors des voies de la modération. (*Bonnet.*)

la lettre[1] escripte de la main de nostre frère des Gallars, il y a passé quatorze ans, afin que vous jugiez du mérite de la cause. Je ne prétens point à vous animer contre luy. Vous en ferez ce que Dieu vous monstrera. Mais je ne puis pas m'abstenir, Madame, de vous prier de mectre ordre par vostre authorité, qu'il ne mecte point en jeu ma dicte dame vostre mère, de peur que je ne sois contrainct en maintenant la querelle de Dieu, de plus dire que je ne vouldrois. La malice et artifice de telle racaille* est de faire une faulse couverture du nom des princes, afin de clorre la bouche aux serviteurs de Dieu sous telle umbre; et d'aultant plus les princes doibvent tenir la main à les rembarrer.*

Sur ce, Madame, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Père céleste vous maintenir en sa protection, vous gouverner tousjours par son Esprit, et accroistre vostre Majesté en tout bien. Ce 24 de décembre 1561.

Vostre très humble serviteur,
Charles d'Espeville.[2]

(Vol. II, p. 437.)

[1]Lettre du 28 avril 1545, adressée à Marguerite de Valois, sœur de François I, reine de Navarre, morte en 1549. Cette princesse se montra de bonne heure amie de la Réforme qu'elle protégea ouvertement. Elle inclina, en avançant en âge, vers les doctrines qui proclament l'indifférence des formes extérieures, et unit la profession du culte catholique aux croyances d'une foi épurée.

[2]Charles d'Espeville, pseudonyme du réformateur. Un grand nombre de ses lettres sont signées de ce nom.

GLOSSAIRE

Abbayer, aboyer.
accomparaiger, accomparer, comparer.
addresse, *f.* direction.
adoncques, *adv.* alors.
adonner (s'), se présenter.
advis, *adv.* apparemment; dans l'expression **sembler advis,** il y a probablement confusion entre les deux expressions *ce me semble* et *ce m'est avis,* qui sont ainsi réunies en une seule expression.
advoier, *m.* juge. Furetière dit en 1690 que les juges de Suisse s'appellent *avoyers.* Il rapproche ce mot du mot *avoué.*
affection, *f.* impression, intention, émotion, envie.
affermer, affirmer, confirmer.
ainsi, *adv. comme ainsi soit que,* attendu que.
apertement, appertement, *adv.* ouvertement.
appointement, *m.* (terme juridique); **ferait mon appointement,** plaiderait ma cause.
approver, prouver.
ardeur, *m.* était du genre fém. en vieux fr., comme en fr. mod. C'est le XVI[e] siècle qui fit, contre l'usage et par zèle étymologique, *ardeur* du masc.
attendu la vie, vu la vie, comme elle est.
aucunement, *adv.* en quelque sorte.
aucuns, d'aucuns, quelques, quelques-uns.
avalée (à bride), à brides abattues.
avant moindre, bien que tout d'abord moindre (que celui que vous méritez). **avant plus petit (quelque gout),** avant goût.

Bailler, donner.
ballieure, *f.* balayure, immondice.
baroche, fléau (d'après Godefroy.)
bélitre, *m.* gueux.
bestes (d'après les), d'auprès les bêtes de son troupeau.
bien, *m.* faveur.
bordeau, *m.* maison mal famée.
bouticle, *f.* boutique.
brasser, préparer.
braveté, *f.* vanité.
brider, contenir.
brief, en brief, *adv.* brièvement.
briganderie, *f.* brigandage.
bruit, *m.* réputation.

Ca bas, ici-bas.
caller la voile au vent, baisser la voile devant la tempête, pour attendre une occasion plus favorable d'agir. Dans cette expression, **caller** semble toujours avoir le sens de *baisser;* il est possible que Calvin l'emploie ici dans le sens *d'ajuster.*
cautèle, *f.* ruse.
cène, *f.* sainte cène.
cercher, chercher.
chier, *adj.* cher.

choper, broncher.
circuir, tourner.
cogitation, *f.* conception, idée.
combien que, bien que.
comme (page 54); *aultant .... comme de chose du monde.*
compasser, mesurer avec soin (au compas), juger.
complaincte, **complainte**, *f.* plainte.
complaindre (se), se plaindre (Cf. l'anglais *complain*, dérivé du français *complaindre*).
conjonction, *f.* union.
conquester, conquérir.
consister, subsister.
contemnement, *m.* mépris.
contemner, mépriser.
contemneur, *m.* contempteur.
conter, compter.
controuver, inventer, imaginer.
controversie, *f.* controverse.
convenance, *f.* ressemblance.
conversation, *f.* manière de vivre; **conversation commune**, intimité.
convoiteux, *adj.* désireux.
couleur, *f.* prétexte, apparence de raison.
couraige, *m.* désir.
crierie, *f.* protestation.
cuider, penser.

Dechasser, **deschasser**, chasser.
deduire, exposer en détail.
defauldra, *fut. de* **defaillir**, faire défaut.
deffault, *pres. du même verbe.*
delectation, *f.* plaisir.
deliberation, *f.* intention.
demener, conduire.
depescher (se), se faire.
deporter (se), se désister.
descirer, déchirer.
desproveu (au), au dépourvu.
devant (dix heures), dix heures plus tôt; cette expression modifie le verbe *eusse esté adverty.*
devot, *adj.* enthousiaste.
dextre (à la), à la droite (le mot *main* est sous-entendu).
dicton, *m.* libellé.
digerer, arranger, analyser.
discours, *m.* cours, histoire.
dont, par quoi, d'où, au sujet de quoi; **dont tu congnoisses**, afin que par cela tu connaisses.
donter, dompter.
doubter, hésiter; **je ne doubtois point d'aucun péril**, je ne croyais pas qu'il y eût péril.
dresser, préparer, édifier.

Embrouller, embrouiller.
emporter, porter.
enclorre, renfermer.
encommencer, commencer.
enflamber, enflammer, irriter.
engraver, graver (Cf. l'anglais *engrave*, dérivé du français *engraver*).
enseigne, *f.* preuve; **à bonnes enseignes**, loyalement; **à fausses enseignes**, faussement.
ensemble, *adv.* aussi.
ensuivre, suivre.
entre, parmi.
entrevenir, survenir.
es, contraction pour **en les.** Cf. *bachelier-ès-sciences.*
escarmoucher (s'), partir en guerre.
escot, *m.* écot; part d'un repas (ou d'une entreprise).
escouler (s'), se couler, perdre son influence.
esjouir, réjouir.
espace, *m.* anciennement quel-

quefois fém.; *une espace*, terme d'imprimerie, se dit encore pour indiquer la petite pièce de fonte qui sépare les mots.

esquels, pour **en lesquels** (Cf. **es.**)

estrange, *adj.* étranger.

estroit, *adj.* **deffences estroittes**, défence sévère.

evangile, *m.* a été longtemps fém.; Boileau et madame de Sévigné le font encore fém.

exerciter, exercer.

exposer, expliquer.

exposition, *f.* explication.

exquise (tant), exaggérée.

Fainctise, *f.* hypocrisie.

fale, faille, *subj. de* **falloir.**

familier, *m.* ami.

fantasie (en), dans l'esprit.

fantasticque, *adj.* rêveur.

fascher, affliger, ennuyer.

fascherie, *f.* ennuis, querelle, dépit.

feu, *m.* la mort sur le bûcher.

fiance, *f.* foi, assurance.

ficher, fixer.

flambe, *f.* flamme.

fleurer, flairer, sentir.

forger, fabriquer: les doublets *fabriquer* et *forger* sont tous deux dérivés du lat. *fabricare.*

fourrer (se), s'engager.

Gehenne, *f.* torture. *Gêhenne*, mot savant d'origine hébraïque, est plus connu sous sa forme populaire *gêne.*

gresver, accabler.

guaires, gueres, guère; **puis n'a gueres**, depuis peu (Cf. français mod. *naguère*).

Hirege, *m.* hérétique. De ces deux mots, dérivés du lat. *hæreticus*, le mot savant *hérêtique* a seul survécu.

horreur, *m.* On tenta, au XVIe siècle, de faire ce mot du masc., comme tant d'autres mots en *eur*. Cf. *ardeur.*

I, pour *il*. Cette orthographe semble bien indiquer que la lettre *l* de *il* n'était pas prononcée dans le passage suivant: *pensons-nous . . . qu'i ne feust licite . .* , car *i* pour *il* n'est pas rare, les imprimeurs mettant souvent *qui* pour *qu'il.*

iceluy, icelle, iceux, *pron. démonstratifs*, celui, celle, ceux. Ces mots sont aussi employés comme adj., pour *ce, cette, ces.*

il, pour *ils:* cas sujet en vieux français: *il insistent; il ne se permettent.*

impetrer, obtenir.

imposer, attribuer par imposture.

incertain, *adj.* d'auteur non connu.

incontinent que, dès que.

injure (grand), *f.* Ici l'adj. *grand* est fém.; le fém. *grand* du vieux français a subsisté dans les expressions *grand'mère, grand'route, etc.*, où l'apostrophe a été ajoutée à tort.

insuperable, *adj.* invincible.

Ja, déjà; **ne . . . ja**, certes pas; **ja soit que**, bien que.

joinct mesmement que, et même que.

Lasche, *adj.* lâche, sans énergie.

lecture, *f.* cours, conférence.

limite, *m.* au XVIe siècle, est maintenant fém.

loyer, *m.* rétribution, récompense.

Main (**recongnoistre la**), vérifier l'écriture.
malheureté, *f.* malheur.
mastin, *m.* chien, misérable.
medale, *f.* médaille.
mestier, *m.* besoin.
meurtrir, mettre à mort violemment (Cf. l'anglais *murder*).
mirer (**se**), se reconnaître.
mirouer, *m.* miroir.
mords, mordu, participe passé du verbe **mordre**.
moult, *adv.* très.

Narré, *m.* texte.
navrer, blesser, affliger.

Oblique, *adj.* indirect, faux; **par menées obliques**, hypocritement.
obliquement, *adv.* indirectement.
œuvre, était autrefois masc. en vieux fr. quand il signifiait livre. On le trouve encore quelquefois du genre masc. en fr. mod.
ores, *adv.* maintenant; **d'ores en avant**, plus tard (français mod. *dorênavant*).
ouverture, *f.* occasion.
oys, *prés. du verbe* **ouïr**.

Paillarde, *f.* femme de mauvaise vie.
paillarder, mener une mauvaise vie.
paillardise, *f.* impudicité.
parfin (**à la**), à la fin.
partement, *m.* départ.
pecheus, *m.* pécheurs.
police, *f.* gouvernement.
pollu, *participe passé du verbe* **polluer**, profaner.
populaire, *m.* peuple.
porter, comporter, supporter.
pource que, parce que.
pourmener, poursuivre, tourmenter.
pourtraire, décrire.
practique, **pratique**, *f.* complot.
prattiqueur, *m.* conspirateur.
prestoit (**si nostre faculté le**), si cela était en notre pouvoir.
pretendre, interpréter.
pristine, *adj.* ancienne.
probation, *f.* épreuve.
prochain, *adj.* précédent.
propos, *m.* but.
proumener, poursuivre, tourmenter.
proveu, *participe passé du verbe* **proveoir**, pourvoir.
prudence, *f.* sagesse.
purger, disculper.

Quant, *adj.* quel, combien; **toutesfois et quantes que**, toutes les fois que.
quant et quant, *loc. adv.* en même temps.
quarte (**fièvre**), fièvre intermittente.
quasi, *adv.* en quelque sorte, presque, à peu près.
quoi, *adj.* coi, tranquille.

Racaille, *f.* canaille.
racompter, compter.
rassaisier (**se**), être satisfait.
rebouter, rebuter.
redarguer, blâmer.
regard, *m.* respect, désir; **pour le regard de**, par rapport à.
rembarrer, remettre à sa place.
remembrance, *f.* idée.
rencontrer, se trouver, être.
reproche, *f.* Ce mot, anciennement fém., est devenu masc.
reputer, penser, réfléchir.

requoy, *m.* repos.
rondeur (en), avec franchise.

Sapience, *f.* sagesse; **livre de Sapience,** livre de Sagesse, livre apocryphe de la Bible, attribué à Salomon.
sceu (sans mon), à mon insu.
scrupuleux, *adj.* délicat.
semblance, *f.* représentation, ressemblance.
semblant (mon), ce qu'il m'en semble; **je n'en fis nul semblant,** je ne fis semblant de rien.
si, *adv.* cependant, ainsi; **si est-ce que,** toujours est-il que.
solicitude, *f.* souci.
somme, *f.* abrégé, résumé; **la somme était que,** en somme, en abrégé.
subroguer, substituer.
sumes, pour *nous sommes.*
sus, sur; **qui m'a esté mis sus,** qui a été mis sur moi.
suspition, *f.* soupçon. L'ancien fr. était *soupçon*, autrefois correctement fém., et devenu masc. en fr. mod.
synagogue, *f.* assemblée.

Tailler, sculpter.
tailleur, *m.* sculpteur.
taudir, couvrir.
terrien, *adj.* terrestre.
translater, traduire (cf. l'anglais *translate*); transporter.
troublir, troubler.

Uz, *m.* us, coutumes.

Voire, *conj.* et même; **voire mesme** a le même sens.
voirra, *futur du verbe* **voir.**
vuider, vider.

Heath's Modern Language Series

GERMAN GRAMMARS AND READERS.

Alternative Exercises. For the *Joynes-Meissner*. 15 cts.
Ball's German Drill Book. Companion to any grammar. 80 cts.
Ball's German Grammar. 90 cts.
Boisen's German Prose Reader. 90 cts.
Deutsches Liederbuch. With music. 75 cts.
Foster's Geschichten und Märchen. For young children. 25 cts.
Fraser and Van der Smissen's German Grammar. $1.10.
French's Sight Translation; English to German. 15 cts.
German Noun Table (Perrin and Hastings). 20 cts.
Gore's German Science Reader. 75 cts.
Guerber's Märchen und Erzählungen, I. 60 cts. II. 65 cts.
Harris's German Composition. 50 cts.
Harris's German Lessons. 60 cts.
Hastings' Studies in German Words. $1.00.
Hatfield's Materials for German Composition. Each, 12 cts.
Heath's German Dictionary. Retail price, $1.50.
Holzwarth's Gruss aus Deutschland. 90 cts.
Horning's Materials. Based on *Der Schwiegersohn*. 5 cts.
Huss's German Reader. 70 cts.
Joynes-Meissner German Grammar. $1.15.
Joynes's Shorter German Grammar. Part I of the above. 80 cts.
Joynes's Shorter German Reader. 60 cts.
Joynes and Wesselhoeft's German Grammar. $1.15.
Krüger and Smith's Conversation Book. 25 cts.
Meissner's German Conversation. 65 cts.
Mosher and Jenney's Lern- und Lesebuch. $1.25.
Nix's Erstes deutsches Schulbuch. For primary classes. Illus. 35 cts.
Pattou's An American in Germany. A conversation book. 70 cts.
Schmidhofer's Erstes Lesebuch. 40 cts.
Schmidhofer's Zweites Lesebuch. 50 cts.
Sheldon's Short German Grammar. 60 cts.
Spanhoofd's Elementarbuch der deutschen Sprache. $1.00.
Spanhoofd's Erstes Deutsches Lesebuch. 70 cts.
Spanhoofd's Lehrbuch der deutschen Sprache. $1.00.
Stüven's Praktische Anfangsgründe. 70 cts.
Wallentin's Grundzüge der Naturlehre (Palmer). $1.00.
Wesselhoeft's Elementary German Grammar. 90 cts.
Wesselhoeft's Exercises. Conversation and composition. 50 cts.
Wesselhoeft's German Composition. 45 cts.

Heath's Modern Language Series

INTERMEDIATE GERMAN TEXTS. (Partial List.)

Arndt, Deutsche Patrioten (Colwell). Vocabulary. 35 cts.
Aus Herz und Welt (Bernhardt). 25 cts.
Benedix's Die Hochzeitsreise (Schiefferdecker). Vocabulary. 30 cts.
Böhlau's Ratsmädelgeschichten (Haevernick). Vocabulary. 40 cts.
Chamisso's Peter Schlemihl (Primer). Vocabulary. 35 cts.
Deutsche Gedichte und Lieder (Roedder and Purin). Vocabulary. 60 cts.
Eichendorff's Aus dem Leben eines Taugenichts (Osthaus). Vocab. 45 cts.
Goethe's Hermann und Dorothea (Adams). Vocabulary. 65 cts.
Goethe's Sesenheim (Huss). From *Dichtung und Wahrheit*. Vocab. 30 cts.
Hauff's Lichtenstein (Vogel). Abridged. 75 cts.
Heine's Die Harzreise (Vos). Vocabulary. 45 cts.
Hoffmann's Historische Erzählungen (Beresford-Webb). 25 cts.
Jensen's Die braune Erica (Joynes). Vocabulary. 35 cts.
Keller's Fähnlein der sieben Aufrechten (Howard). Vocabulary. 40 cts.
Keller's Romeo und Julia auf dem Dorfe (Adams). Vocabulary. 35 cts.
Lambert's Alltägliches. Vocabulary and exercises. 75 cts.
Lohmeyer's Geissbub von Engelberg (Bernhardt). Vocab. and exs. 40 cts.
Lyrics and Ballads (Hatfield). 75 cts.
Meyer's Gustav Adolfs Page (Heller). 25 cts.
Mosher's Willkommen in Deutschland. Vocabulary and exercises. 75 cts.
Novelletten-Bibliothek (Bernhardt). Vol. I, 35 cts. Vol. II, 35 cts.
Raabe's Eulenpfingsten (Lambert). Vocabulary. 45 cts.
Riehl's Burg Neideck (Jonas). Vocabulary and exercises. 35 cts.
Rogge's Der grosse Preussenkönig (Adams). Vocabulary. 45 cts.
Schiller's Der Geisterseher (Joynes). Vocabulary. 35 cts.
Schiller's Dreissigjähriger Krieg (Prettyman). Book III. 35 cts.
Selections for Advanced Sight Translation (Chamberlin). 15 cts.
Selections for Sight Translation (Mondan). 15 cts.
Spielhagen's Das Skelett im Hause (Skinner). Vocabulary. 45 cts.
Stifter's Das Haidedorf (Heller). 20 cts.
Stökl's Alle fünf (Bernhardt). Vocab. and exercises. 30 cts.
Unter dem Christbaum (Bernhardt). 35 cts.
Wildenbruch's Das edle Blut (Schmidt). Vocab. and exercises. 30 cts.
Wildenbruch's Der Letzte (Schmidt). Vocab. and exercises. 35 cts.
Wildenbruch's Neid (Prettyman). Vocabulary. 35 cts.
Zschokke's Das Abenteuer der Neujahrsnacht (Handschin). Vocab. 35 cts.
Zschokke's Das Wirtshaus zu Cransac (Joynes). Vocab. and exs. 30 cts.